

56
n° département

PRIZIAC
commune



KERVEGUEN
adresse ou lieu-dit

PONTIVY
arrondissement

LE FAQUET
canton

CHAPELLE SAINT NICOLAS
dénomination et titre de l'œuvre

33 04
matricule

1A00008475

Repérage

Carte I.G.N.	échelle : 1/50 000 ^o feuille :	PLOUAY	Lambert : 1 X 17020
			Y 05430
Cadastre	année : 1827	section : J 1	parcelle : 544
	année :	section :	parcelle :

Propriétaire : Commune de Priziac

Destination actuelle :

Protection M.H. : Chapelle classée - 28 octobre 1922

État de conservation :

Dossier établi le : 2 avril 1965 par G. LEFORT, J.C. MENUU & F. PAVIS
revu le : 27 juin 1969 par C. & P. BOISSE, J. CADIOU & D. MOIREZ

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

I) SITUATION

Au centre d'un placître planté de sapins, au bord d'un chemin de ferme.
A 400 m. à l'Est de la chapelle, fontaine au milieu d'un champ.
(cf. sous-dossier)

II) PLAN - COUPE

Plan de croix latine - Chevet plat.

Dimensions : Longueur hors-oeuvre : 31,30 m.

 dans-oeuvre : 25,40 m.

 Largeur hors-oeuvre : 7,50 m.

 Largeur hors-oeuvre à l'emplacement du transept : 22,70 m.

Le vaisseau longitudinal unique et le vaisseau transversal sont couverts par une charpente lambrissée en berceau : les lambris longitudinal et transversal se recoupent à la même hauteur. La croisée est cantonnée de quatre piles de section circulaire pratiquement construites en hors-oeuvre.

Le choeur liturgique, coïncidant avec le choeur architectural, est fermé d'une balustrade de bois.

Le massif occidental très épais (2 m.) est percé d'un passage voûté en plein cintre et supporte un clocher pignon - A l'angle Sud-Ouest, dans l'épaisseur du mur est pratiqué une cage d'escalier, de plan circulaire, qui se prolonge dans une tourelle en hors oeuvre accostant le clocher sur son flanc Sud. Tous les angles de l'édifice sont contreboutés par des contreforts biais, sauf les angles Sud-Ouest et Nord-Ouest (contrefort droit à l'extrémité Sud du mur pignon Ouest, et deux contreforts droits en équerre à l'angle Nord-Ouest.)

III) ELEVATIONS EXTERIEURES

Une plinthe moulurée court à la base de tous ^{les} murs de l'édifice sauf à l'an-

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

gle Sud-Ouest du croisillon Nord. Tous les murs gouttereaux portent une corniche en cavet à une trentaine de centimètres au-dessous de l'égoût de la toiture.

* Facade occidentale

1) Pignon

- * Pignon triangulaire surmonté d'un clocher et de la tourelle d'escalier.
- * A chaque extrémité de la façade ; un contrefort droit :
 - Au Nord, contrefort de section rectangulaire à un ressaut.
 - Au Sud, contrefort de section pentagonale, surmonté d'une base de pinacle. Sur cette base, reste de statue en granit mutilée.

Dans l'axe de la façade, porte en plein cintre à ébrasement mouluré de deux tores pincés en très fort relief, à bases prismatiques - Arc souligné par une archivolte en accolade reposant sur deux culots sculptés de masques humains. Au Nord, le masque à disparu.

Des pilastres, de section rectangulaire, encadrent le portail et s'élèvent contre la façade jusqu'au niveau des contreforts. Ils portent des chapiteaux moulurés à hauteur des impostes du portail. Le chapiteau Nord est détruit. Des marques sont sculptées aux écoinçons de l'archivolte et des pilastres et sous le chapiteau du pilastre Sud.

Les pilastres sont sommés de fleurons et l'archivolte d'une colonnette engagée qui supporte un ange sculpté en haut-relief. L'ange déroule une banderole dont l'inscription est illisible mais dont on peut déchiffrer la date 1586 ou 1580. Arc de décharge entre les deux pilastres. Ecu martelé entre cet arc et l'ange portant la banderole.

- * Rampants du pignon appareillés en lits horizontaux et ornés de crochets
- A la base du rampant Sud, lion à tête humaine faisant office de gargouille.

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

2) Clocher.

Sur plan rectangulaire, à quatre niveaux (de bas en haut a, b, c, d,)

a) massif de maçonnerie en grand appareil régulier de granit sommé d'une corniche à double incurvation.

b) chambre des cloches.

- ouverte sur les quatre faces.

Faces N. et Sud : ouverture rectangulaire étroite à linteau monolithe sur corbeaux.

Faces Est et Ouest : ouvertures plus larges à meneau central ; linteaux sur corbeaux.

La face Sud de la chambre des cloches porte inscription et date :

M ← (X
XIII
158E

c) Gâbles.

- un gâble aigu orné de crochets sur chaque face.

- A chaque angle, base de pinacle décoré d'une gargouille (animaux fantastiques sculptés en ronde-bosse).

- Au centre des gâbles Nord et Sud, ouverture rectangulaire à encadrement chanfreiné.

- Au centre des gâbles Est et Ouest, deux arcades géminées en plein cintre.

- Au sommet de chaque gâble, petit personnage de granit en ronde-bosse.

Au Nord et à l'Est, petit chien dressé sur les pattes arrière.

A l'Ouest, joueur de biniou.

Au Sud, joueur de bombarde.

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

d) flèche

- Flèche octogonale en granit, ornée de crochets.
- Bague au sommet.

3) Tourelle d'escalier.

- De plan hexagonal, reliée au clocher par un massif de maçonnerie.
- Entre la tourelle et le clocher, à l'Ouest, petite balustrade basse ajourée de trois mouchettes.
- Dans la partie supérieure de la tourelle, porte en anse de panier ouvrant sur la chambre des cloches.
- Petite flèche hexagonale en granit. Sous la flèche, corniche par incurvation.

* Facade Sud.

1) De la façade Ouest au croisillon.

- Dans la partie Ouest, à l'aplomb de la tourelle d'escalier, deux petites ouvertures en forme de meurtrières, superposées.
- A droite de l'axe de la façade, porte basse en anse de panier. Encadrement à chanfrein concave ; linteau monolithe.
- Entre la porte et le croisillon, oculus à ébrasement légèrement concave.

2) Croisillon du transept.

* Contrefort d'angle à chaque extrémité du pignon Sud. Sur le contrefort Ouest : lion accroupi en ronde-bosse.

* Mur Ouest

- A gauche, porte à linteau en accolade à moulures multi-

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

ples souligné d'une archivolte à crochets et fleuron.

De chaque côté de la porte, pilastre surmonté d'un pinacle à crochets.

- Au centre du mur, réemployée dans la maçonnerie, petite arcade en arc brisé trilobée.

* Mur Sud.

Pignon triangulaire - rampants appareillés en lits horizontaux.

Dans l'axe du pignon, fenêtre en arc brisé à ébrasement concave.

* Mur Est.

Au centre, grande fenêtre en arc brisée, murée.

3) Du croisillon au chevet.

- Dans la partie Est, fenêtre en plein cintre légèrement ébrasée.
- Entre la fenêtre et l'angle du croisillon, trace d'arrachement du toit d'une ancienne sacristie (?).
- Porte murée.

* Chevet

- Pignon triangulaire.
- Rampants appareillés en lits horizontaux et soulignés par un bandeau mouluré.
Au bas du rampant Nord, gargouille mutilée. (animal accroupi ?).
- A chaque extrémité du pignon, contrefort biais d'angle.
- Dans l'axe du pignon, fenêtre haute en arc brisé, à ébrasement légèrement concave.

* Facade Nord.

1) du chevet au croisillon.

- Mur aveugle.

2) Croisillon.

- A chaque extrémité du pignon Nord, un contrefort d'angle.

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT NICOLAS

+ Mur Est.

- Au centre, fenêtre en arc brisé à ébrasement concave.

+ Pignon Nord.

- Pignon aveugle.
- Rampants appareillés en lits horizontaux.
- Petite croix de granit, monolithe, au sommet du pignon.

+ Mur Ouest.

- Nombreuses traces de reprises dans l'appareil ; partie Sud en petit appareil, partie Nord en grand appareil. Arrêt de la plinthe moulurée à droite de la porte Nord.
- Deux portes murées :
 - Au Nord, porte basse en anse de panier ; les moulures de l'archivolte pénètrent dans les montants chanfreinés.
 - Au Sud, dans l'angle avec le mur de la nef, porte en anse de panier à encadrement chanfreiné.

3) Du croisillon à la façade occidentale.

- Mur aveugle.
- Nombreuses traces de reprise :
 - A l'angle du croisillon, décrochement du mur.
 - Changement d'appareil à environ quatre mètres du croisillon, avec arrêt de la plinthe moulurée.
 - Autre décrochement d'assises à environ 4,50 m. de la façade Ouest.

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

IV) ELEVATIONS INTERIEURES

ANALYSE

Espace intérieur couvert par une charpente lambrissée en berceau - Charpente à sablières sculptées et entrants engoulés. (Cf. D.M.)

Dallage de granit.

Nef.

- * Jubé à l'entrée de la croisée (Cf. D.M.)
- * Dans l'axe du mur Ouest, porte en plein cintre, chanfreinée -
- * Dans l'angle Sud-Ouest, accès à la tourelle d'escalier entre deux départs de murs courbes en saillie sur les murs de la nef.
 - la tourelle abrite un escalier à vis à marches de granit monolithes.
- * Mur Sud de la nef.
 - porte en arc surbaissé au centre.
 - à gauche de la porte, bénitier à cinq faces encastré dans le mur
 - (Longueur : 0,34 m.
 - (largeur : 0,23 m.
 - (Hauteur : 0,27 m.
 - entre la porte et la croisée du transept, oculus à réseau de quatre mouchettes disposées en spirale.
- * Contre la face Ouest du jubé, autel de granit au Nord, soubassement d'un autel disparu au Sud.
- * Mur Nord de la nef : décrochement du mur, face à la porte Sud.

Croisée du transept.

- épaulée à chaque angle par une pile engagée à base polygonale moulurée.
Les piles Nord-Ouest et Sud-Ouest sont échancrées pour recevoir le jubé.

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

Clé sculptée à la pénétration des deux lambris en berceau (cf; D.M.)

Choeur.

- Table de communion à l'entrée du choeur (cf. D.M.)
- Dans l'axe du chevet, fenêtre haute à ébrasement concave. Réseau de granit :
 - partie basse à deux meneaux.
 - partie haute à quatre lancettes trilobées surmontées de mouchettes et soufflets.
 - A droite de la fenêtre, contre le chevet, belle crédence à une étagère en granit : encadrement profondément mouluré surmonté d'un arc en accolade. De chaque côté, pilastre sommé d'un pinacle à fleuron (1 fleuron gauche formant console).
 - Contre les murs Nord et Sud, banc de pierre (banc Sud interrompu en son milieu).
 - Au centre du mur Nord, porte murée à linteau monolithe en arc surbaissé.
 - A droite de cette porte, petit bénitier encastré dans le mur.
 - (Longueur : 0,33 m.
 - (largeur : 0,21 m.
 - (Hauteur : 0,19 m.
 - A gauche de la porte, fenêtre en plein cintre à ébrasement peu marqué.

Croisillon Nord.

- Autel de granit à table monolithe au centre de la face Est.
 - (Longueur : 1,87 m.
 - (largeur : 0,74 m.
 - (hauteur : 0,88 m.

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

- de chaque côté de l'autel, consoles polygonales (console de gauche, supportant Saint-JEAN (?) (cf. D.M.)
 - Longueur : 0,31 m.)
 - Largeur : 0,26 m.)
 - Hauteur : 0,26 m.)
 - (console de droite supportant un pèlerin (cf. D.M.)
 - Longueur : 0,45 m.)
 - largeur : 0,35 m.)
 - Hauteur : 0,31 m.)
 - au-dessus de l'autel, fenêtre en arc brisé à ébrasement concave.
Réseau à deux lancettes et rose à trois mouchettes en spirale dans la partie supérieure.
 - Entre l'autel et le chœur, crédence à encadrement mouluré surmontée d'un arc en accolade. Etagère centrale décorée d'un arc en accolade, appui saillant mouluré.
 - Longueur : 0,76 m.)
 - Profondeur : 0,38 m.)
 - Hauteur : 1,40 m.)
 - Contre le mur Ouest, trace de deux portes murées : la porte Sud laisse encore voir un linteau en arc surbaissé mouluré.
- Croisillon Sud.
- Contre le mur Est, autel de granit à table monolithe.
 - Longueur : 2,17 m.)
 - largeur : 0,88 m.)
 - Hauteur : 0,91 m.)
 - Au-dessus, piéta (cf. D.M.)
 - Entre l'autel et le chœur, chaire (cf. D.M.)
 - Deux consoles encadrent l'autel.
- + A droite, console plate supportant l'Ecce Homo (cf. D.M.)

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

Longueur : 0,41 m.)
largeur : 0,27 m.)
Hauteur : 0,15 m.)

+ à gauche, belle console à décor végétal.

Longueur : 0,30 m.)
largeur : 0,33 m.)
Hauteur : 0,35 m.)

Entre l'autel et le mur Sud du croisillon, belle crédence à une étagère.
Arc en accolade mouluré, orné de choux et reposant de chaque côté sur une petite console sculptée.

Longueur : 1,01 m)
largeur : 0,37 m.)
Hauteur : 1,50 m.)

- dans le mur Sud du croisillon, fenêtre axiale en arc brisé à ébrasement légèrement concave.

- dans le mur Ouest, petite porte basse en plein cintre.

- à gauche de la porte, bénitier polygonal encastré dans le mur.

Longueur : 0,44 m.)
largeur : 0,34 m.)
Hauteur : 0,33 m.)

V) PARTIES HAUTES.

Le vaisseau longitudinal et le vaisseau transversal sont couverts par des

07.56.182 0000 000 33.04.01.00 0002

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

toits à deux versants revêtus d'ardoises qui se pénètrent à la même hauteur.

VI) MATERIAU.

Moyen appareil régulier de granit sauf dans l'angle Nord-Ouest du bras de transept Nord : appareil de granit plus petit et irrégulier.

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

HISTORIQUE

I - EDIFICE (S) ANTERIEUR (S) :

Il était jusqu'alors admis que la chapelle datait dans son ensemble des environs de 1580, d'après les dates relevées sur la charpente, au dessus du portail occidental et sur le clocher.

Le fonds important de textes conservé aux A. D. d'Ille-et-Vilaine et concernant la seigneurie du Dréors permet de modifier et de préciser cette datation. Dans ce fonds relatant essentiellement des problèmes de prééminences qui opposent Pierre Le Scanff, sieur du Dréors à ses voisins, et, dans le cas qui nous occupe, à Yvon Le Digoedel, sieur de Kelen, deux textes concernent la chapelle Saint-Nicolas.

Le texte du 2 janvier 1516 (cf. annexe I) montre les prétentions du sieur du Dréors. Le Scanff soutient que la chapelle Saint-Nicolas, située près le manoir de Querauguen (actuellement Kerveguen ou Kerviguen) lui appartient et que seuls les Dréors y ont droit d'armoiries. Le Digoedel a passé outre et mis ses armoiries à la place des précédentes. Un premier arbitrage du sieur de Landal, favorable à Le Digoedel, lui permet de mettre ses armes au second rang des "victres estantes et qui seront en lad. chapelle Saint Nicollas" ; mais le sieur du Dréors qui a fait appel à un arbitrage supérieur puisque la sentence émane de la chancellerie royale, obtient restitution de ses droits.

Le texte du 22 Décembre 1516 (cf. annexe II) est relatif à un procès qui oppose les deux mêmes protagonistes que précédemment. C'est la même affaire qui a rebondi. Nous apprenons que Le Scanff a brisé les armes de Le Digoedel qui étaient au pignon occidental de la chapelle Saint-Nicolas, sous prétexte que cette chapelle est sur ses terres, à proximité de Kerveguen et

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

qu'il y possède un droit d'armoiries à titre prohibitif. A cela Le Digoedel répond que cette chapelle a été érigée et construite par ses propres soins, que suivant un acte de la cour d'Hennebont, du consentement du recteur et des paroissiens, on lui a reconnu le droit d'y mettre ses armes en plusieurs endroits, tant en vitre qu'en relief. Finalement, suivant l'arbitrage du sieur de Landal, un compromis est adopté : le sieur de Kerlen gardera un droit d'écuson dans la chapelle Saint-Nicolas, mais cet écu sera placé plus bas que celui du sieur du Dréors.

Ces deux textes, le second surtout, sont d'un intérêt capital, car ils prouvent d'une manière irréfutable l'existence d'une chapelle dès les premières années du XVIIe siècle et nous montrent le conflit qui existe entre le sieur du Dréors, propriétaire du fonds, et le sieur de Kerlen, constructeur de l'édifice.

II - CONTEXTE HISTORIQUE :

Nous ne connaissons rien, par ailleurs, des circonstances dans lesquelles l'édifice actuel fut construit, reconstruit ou restauré. L'on sait seulement que la famille Le Scanff du Dréors continua d'exercer un rôle important dans cette chapelle dans la seconde moitié du XVIIe siècle car c'est très vraisemblablement à Pierre Le Scanff et à Jeanne Du Juch qu'il faut attribuer la commande de cet ouvrage, comme en témoignent leurs armoiries visibles sur les deux faces du jubé.

III - CONSTRUCTION DE L'EDIFICE :

Quatre dates ont été relevées, à des époques différentes, sur l'édifice : Rosenzweig, dans ses publications de 1860 et 1863 (1) mentionne celle de 1580, qu'il a vue sur des sablières et qu'il croit lire aussi

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

au-dessus du portail occidental. Depuis, tous les auteurs qui se sont intéressés à la chapelle ont admis et répété cette date en la tenant pour celle de la construction (2).

La date lue par Rosenzweig sur les sablières n'a pas été relevée lors de l'établissement du dossier descriptif, mais celle qui surmonte le portail occidental est toujours visible ; toutefois, on hésite entre 1580 et 1586.

Deux autres dates, bien que d'un graphisme maladroit, ont été repérées sur la face Sud de la chambre des cloches : la première, en chiffres romains, porte 1533, la seconde, immédiatement au-dessous, en chiffres arabes (le dernier inversé) porte 1583.

Quant au jubé dont on sait, par les armoiries qui y figurent et par les inscriptions qu'il porte, que la commande se situe aux alentours de 1566 et la peinture en 1580, son installation coïncide probablement avec une réfection de la charpente à cette dernière date (3).

(1) Statistique archéologique de l'arrondissement de Napoléonville, dans Bull. Soc. polymath. Morbihan, 1860, p. 68 - 69 ; cf. également Répertoire archéologique du département du Morbihan... 1863, P. 91 - 92.

(2) LE MENE, Histoire des paroisses... t. II (1894) p. 238 ; LUCO, Pouillé... 1884, P. 618 ; GUILLOTIN de CORSON, op. cit., 1890, p. 651 ; DUHEM, Dictionnaire..., 1932, p. 154 ; DU HALGOUET... dans Bull Soc. polymath. Morbihan, 1949 - 1950, p. 37.

(3) Voir la notice consacrée au jubé, D M 9 bis et seq. ; les problèmes historiques sont plus particulièrement évoqués à partir de D M 45.

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

En dehors de ces indications, nous ne connaissons rien d'autre, ni par les textes, ni par l'héraldique et nous ne savons pas si elles concernent la reconstruction ou seulement des restaurations subies par l'édifice.

IV - DEGRADATIONS, RESTAURATIONS, RECONSTRUCTIONS, CHANGEMENTS D'AFFECTION :

Les renseignements font défaut, entre la fin du XVIIe siècle et le XIXe siècle, sur les dégradations ou les restaurations subies par l'édifice (1) Encore, ceux qu'on possède pour la période suivante sont-ils très vagues et d'un intérêt très médiocre. Ils se rapportent d'ailleurs essentiellement au mobilier.

- les inscriptions qui figurent sur le jubé nous apprennent qu'il a été repeint en 1768;

- en 1807, ont baptisé une nouvelle cloche (A. Paroissiales, reg. B. S. année 1807) ;

- en 1922 - 1923, la chapelle est signalée pour son mauvais état d'entretien ; une statue (non qualifiée) aurait été indûment cédée à un particulier ; l'un des autels qui précède le jubé, côté nef (autel Sud) est en ruine et menace la solidité de la base du jubé (cf. A. D. Morbihan, notes et correspondance de MM. Thomas-Lacroix et De La Martinière) ;

- en 1923, les restaurations prévues au jubé reçoivent l'approbation ministérielle (A. Municipales, délib. Conseil Mun., 18 février 1923). Aucun devis, marché ou acte permettant d'établir que ces travaux ont été exécutés, n'a été retrouvé : il n'existe pas de dossier dans le fonds des Monuments Historiques, bien que le jubé soit classé depuis le 27 décembre 1907.

(1) On ne peut que regretter, à ce propos, la disparition, dans les archives paroissiales, des deux cahiers consacrés à la chapelle par l'Abbé Le Goebel.

PRIZIAC
CHAPELLE SAINT NICOLAS

Le manque de précision des informations qui suivent, recueillies dans les Archives Municipales de Priziac, ne permet pas de préciser l'objet des travaux dont il est fait mention.

- en 1926, vote de crédits pour des travaux de réparation à la chapelle Saint-Nicolas, travaux qui sont terminés en 1929 (délib. des 15 août 1926 et 27 février 1929);

- en 1947, vote d'un crédit de 5.000 frs (délib. du 21 décembre 1947).

Il est possible que l'une ou l'autre date concerne les travaux entraînés par la suppression de la sacristie qui existait autrefois dans l'angle formé par le chevet et le bras Sud du transept. La suppression de cet édicule ouvert à l'Est et au Sud ainsi qu'au Nord, a entraîné l'obturation de la porte qui communiquait, de ce dernier côté, avec le sanctuaire. Le plan dressé le 1er septembre 1921, par l'architecte René GUILLAUME, de Lorient, permet de restituer l'état ancien(1). Le même document figure, en pointillé, l'emplacement supposé d'une autre sacristie⁽²⁾ à l'angle formé par le bras Nord du transept et le mur Nord de la nef.

Notons enfin, les dernières dépenses en date (1956), celles qui entraînent la participation communale à la refonte de la cloche (2).

(1) Plan conservé à l'Agence des Bâtiments de France de Vannes.

(2) A. Mun. Priziac, délib. Cons. Mun. 2 décembre 1956 .

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

CONCLUSIONS ARCHEOLOGIQUES

Les textes de 1516 et 1517 relatifs à une querelle de prééminence entre les seigneurs du Dréors et de Kerlen nous apprennent qu'une chapelle Saint-Nicolas existait déjà au même endroit à cette époque et que la construction, revendiquée par Yvon Le Digoedel, sieur de Kerlen, est un fait récent au début du XVIIe siècle.

Ces données, irréfutables, renouvellent l'opinion jusqu'alors admise et répétée par tous les archéologues depuis la seconde moitié du XIXe siècle selon laquelle la chapelle date des alentours de 1580.

Si l'on s'en tient aux dates, certains faits contribuent à modifier cette vision jusqu'alors trop approximative de la réalité : bien que d'un graphisme maladroit, la date de 1533 visible sur le clocher ne fait pas de doute et permet de contester l'opinion de Rosenzweig selon laquelle le clocher servait moderne. Du Halgouët s'étonnait de cette hypothèse et Duhem lui-même a cru devoir nuancer les indications qu'il puisait généreusement chez son prédécesseur Rosenzweig. En fait, aucun argument sérieux ne vient consolider les dires de Rosenzweig et rien, dans le constat actuel de l'édifice, ne permet d'avancer une telle affirmation.

En ce qui concerne le jubé, on a vu, d'après l'identification des armoiries, que l'ouvrage a été commandé avant 1566 et que, selon l'une des inscriptions, il a été peint en 1580. L'on ignore la date exacte de la pose mais celle de la peinture coïncide avec celles relevées en plusieurs endroits de l'édifice (et notamment sur les sablières par Rosenzweig).

L'examen de l'édifice prouve qu'il ne convient pas de tenir cette date comme celle de la construction mais bien plutôt comme celle d'une recons-

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

truction partielle ou d'une remise en état. Certains archaïsmes et remaniements sont faciles à déceler :

- reprise verticale très nette et décalage dans l'épaisseur du mur Nord de la nef près de l'angle formé par celle-ci et le bras Nord du transept ;

- le décor de la porte occidentale semble bien remanié : les deux pilastres latéraux dans lesquels Duhem se plait à voir des indices renaissants, trop hauts par rapport au fleuron central et terminés par des choux d'une facture nerveuse et nette sont, en fait, bien dans la tradition gothique et ne traduisent aucun affadissement propre à une période de transition comme on le constate, vers 1598 - 1599 à la chapelle Saint-Sébastien du Faouët par exemple ;

- la présence d'un écu (martelé) au-dessus du fleuron central n'est pas sans évoquer ce que l'on sait d'après les textes de 1516 - 1517 ;

- l'existence de deux contreforts droits plaqués à angle droit à l'angle N.O. de l'édifice, tous ces indices peuvent être interprétés comme autant d'archaïsmes, autant d'éléments conservés de l'édifice de la fin du XVe ou du début du XVIe siècle.

On ne peut que regretter l'absence de textes venant corroborer et expliquer les dates relevées sur l'édifice ainsi que la disparition des armoiries qui ornaient autrefois les vitraux et notamment la maîtresse-vitre (disparition notée dès 1890 par Guillotin de Corson).

Cependant, il n'est plus possible d'admettre la date de 1580 comme celle de la construction et d'une construction homogène.

En tenant compte d'une marge d'incertitude car les traces de remaniements sont très localisées, il nous paraît souhaitable d'adopter pour

07. 56. 182. 0000. 000. 33. 04. 01. 00. 0002

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

l'édifice une chronologie souple et assez étendue dans le temps : des éléments de l'édifice de la fin du XVe siècle ou du début du XVIe siècle ont sûrement été conservés (porte occidentale et mur Nord de la nef) ; des remaniements sont intervenus entre 1533 et 1580 - 1586. La date de 1580 concernant la peinture du jubé nous permet de préciser qu'à cette époque l'édifice était hors d'eau et la charpente terminée. Les dates de 1580 et 1586 fournissent vraisemblablement des indications outre sur la réfection de la charpente, sur celle de parties du massif occidental (modification du décor de la porte, réfection du clocher ?).

Les traces observées sur le mur Sud du chevet et sur le mur Est du bras de transept Sud correspondent à une ancienne sacristie disparue depuis 1921 date à laquelle l'architecte Guillaume dressa son plan.

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

DOCUMENTATION

I - SOURCES

SOURCES MANUSCRITES

A. D. MORBIHAN :

- Fichier archéologique, 1942.
- Galles.- Dictionnaire des terres nobles du Morbihan, tome II (Dréorz).
- Notes d'érudits :

Notes de LA MARTINIÈRE, P. THOMAS-LACROIX et correspondants :
notamment : lettre de La Martinière au vicaire général sur le mauvais entretien de la chapelle et de son mobilier (1922) ; lettre de GUILLAUME, architecte des Mon. Hist., relative à une statue cédée par le recteur à un particulier (1923) ; notes de La Martinière sur la chapelle et son mobilier.

Notes de H. DU HALGOUET (1943 - 1953) relatives à la chapelle et à son mobilier notamment le jubé, les statues, la roue à clochettes.

A.D. ILLE-ET-VILAINE :

- 1 F 1599, Fonds la Borderie = textes originaux, sur parchemin, relatifs à la seigneurie du Dréors en Priziac, aux droits y afférant et notamment à des prééminences et droits d'armoiries touchant la chapelle Saint-Nicolas :

1°) Lettre de restitution obtenue par Pierre Le Scanff, Sr. du Dréors, contre les prétentions d'Yvon Le Digoedel, Sr. de Kerlen, en date du 2 janvier 1516, V.S. (cf. annexe I) ;

2°) Procès entre les mêmes, relatif à la même affaire que celle du texte précédent, arbitré par le sieur de Landal, en date du 22 décembre 1516 (cf. annexe II) ;

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

3°) Différend entre haut et puissant Louys de Rohan, Pierre le Scanf Sr. du Dréors et Yvon de Talhouët Sr. de Cremenec, en date du 27 décembre 1517 (cf. annexe VI du dossier "église paroissiale de Priziac"). La fin du texte, peu lisible fait de nouveau allusion à l'application à donner à l'accord passé en présence du sieur de Landal (cf. annexe II) à propos des armoiries figurant ou devant figurer dans la maîtresse-vitre de la chapelle Saint-Nicolas.

- 7 Fe 182, Fonds Des Bouillons : quelques notes (peu intéressantes) ; surtout, cartes postales anciennes (cf. infra Documents de référence).

A. MUNICIPALES DE PRIZIAC :

Délibérations du Conseil Municipal en dates des :

- 18 février 1923 (approbation ministérielle concernant les réparations à faire au jubé) ;
- 18 août 1926 : vote de crédits pour les réparations à effectuer à la chapelle Saint-Nicolas ; la nature des travaux n'est pas précisée ; ils sont terminés vers 1929 (délib. du 27.2.1929) ;
- 21 décembre 1947 : vote d'un crédit de 5. 000fr. pour les réparations à effectuer à la Chapelle Saint-Nicolas (nature non précisée) ;
- 2 décembre 1956 : participation communale à la refonte de la cloche de la chapelle Saint-Nicolas.

A. PAROISSIALES DE PRIZIAC :

1°) Cahier de Paroisse, rédigé vers 1899 : mention de l'aveu de 1683 (cité également par Le Mené et l'Abbé Le Gohebel) énumérant les droits des seigneurs du Dréors.

2°) Registre des Baptêmes et des Sépultures pour l'année 1807 : baptême de cloche à Saint-Nicolas .

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

3°) Nous mentionnons, pour mémoire, les Cahiers manuscrits de l'Abbé Le Goebel, recteur de Priziac : parmi les vingt-cinq cahiers environ qui existaient, un ou deux étaient consacrés à la chapelle Saint-Nicolas. Ils ont malheureusement disparu.

SOURCES IMPRIMEES

Néant.

II - TRAVAUX HISTORIQUES :

- GALZAIN (Michel de).- Au bon vieux temps du Morbihan pittoresque et disparu - Paris, Nef de Paris, s.d., p. 54.
- GUILLOTIN de CORSON (Abbé).- Saint-Nicolas en Priziac, dans Semaine religieuse de Vannes, 1890, p. 651-655. Publié également dans "Récits de Bretagne", 2e série, Rennes, Plihon et Hervé, 1892, p. 197 - 205.
- ⊗ GUILLOTIN de CORSON (Abbé).- Les pardons et les pèlerinages de Basse-Bretagne. Première série : diocèse de Vannes. - Rennes, Plihon et Hervé, 1898, p.302 - 307.
- HALGOUET (Hervé du).- Considérations archéologiques sur les édifices religieux du diocèse de Vannes, dans Bull. Soc. polymathique.Morbihan, 1949 - 1950, p. 37.

III - DICTIONNAIRES. REPERTOIRES. POUILLES :

- CAYOT-DELANDRE.- Le Morbihan, son histoire et ses monuments. - Vannes, Cauderan; Paris, Derache, Dumoulin, 1847, p. 456-458.
- DUHEM (Gustave). - Les églises de France. Morbihan. - Paris, Letouzey et Ané, 1932, P. 154-155, fig. (2 phot. n.), 1 plan.
- LE MENE (Abbé Joseph). - Histoire archéologique, féodale et religieuse des paroisses du diocèse de Vannes. - Vannes, Gallès, 1891 - 1894, 2 vol.; tome II, p. 238.
- LUCO (Abbé).- Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes. Vannes, Gallès, 1884, p. 618. (Cf également Bull. Soc. polymathique.Morbihan, 1880, P. 69-74)
- ROSENZWEIG (L.) - Statistique archéologique de l'arrondissement^{de} Napoléon-ville, dans Bull. Soc. Polymathique.Morbihan, 1860, p.68-69.

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

- ROSENZWEIG (L.) . - Répertoire archéologique du département du Morbihan.-
Paris, Impr. Impériales, 1863, P. 91-92.

IV - DOCUMENTS DE REFERENCE

1° - RELEVES. PLANS :

Plan dressé par l'architecte René GUILLAUME, de Lorient, le
1er septembre 1921. Echelle de 0,01 p. mètre. Tirage d'un calque conservé à l'Agence
des Bâtiments de France de Vannes.

2° - CARTES POSTALES ANCIENNES :

- A.D. Morbihan :

* Cartes nos 53,36 et 53, 99; deux documents figurant trois
vieilles statues, l'un de la collection Laurent, à Port-Louis (n°315), l'autre de la
collection Laurent - Nel, à Rennes; (ces deux documents sont classés par erreur
dans la commune du Faouët);

- A.D. Ille-et-Vilaine, 7 Fe 182 (Fonds des Bouillons):

- * Vue générale N.O., collection Laurent, Port-Louis,
- * Vieilles statues, collection Laurent, Port-Louis (double
du document des A.D. du Morbihan),
- * Descente de croix, collection Laurent-Nel, RENNES.

N.B. : une documentation particulière a été établie pour le jubé, d'une part ,
et pour la roue à clochettes, d'autre part.

PRIZIAC
EGLISE PAROISSIALE
SAINTE BEHEAU

A N N E X E II

Mentions de Priziac au XIII^{ème} et au XV^{ème} siècle. (Redevances dues au chapitre de Cornouaille; collation au bénéfice).

I) 1278 - Redditus Capitulé Corisopitensis (c.56, f° 41)

Est deu au dit chapistre les 2 tiers des revenus des églises de Briziac, Plouneour et Tregunc et quelques autres devoirs cy specifiez :

"Item hii sunt redditus argentarie capitulé corisopitensis videlicet : due partes redditum ecclesiarum de Briziac, Ploneor, de Tregunc, tercia pars ecclesiarum pertinencium ad fabricam et medutatem denariorum Spiritus Sancti dyocesis Corisopiten, cista peregrinorum medietas censuum Capituli apud Kemper Corentinum. Landeguenh XI s., Kernevell, Erge Foenant XX s., terra apud Pou Pruguenc, tera apud Pleyben.... Ab Henrico in die cinerum VS."

2) 2 Mai 1296 - Divisio Collationum Beneficiorum

spectancium ad comunem collationem sen presentacionem capituli Corisopitensis (C.56. f° 24). Accord en chapitre pour départir entre les chanoines les collations ou présentations leur appartenant des bénéfices qui estoient les diaconat, subsdiaconat, sacristie et vicariat de St Corentin, l'Hospital, Quimerc'h, St Mathieu, Scaezre, Kae-menevar.... et quelques chapellenies icy spécifiées :

"qui habet presentare ad vicariam de Briziac presentabit ad ecclesiam de Ergue-Armel..."

Les deux textes ci-dessus sont extraits de : PEYRON (Abbé).- Cartulaire de l'église de Quimper, dans Bull. Comm. Dioc. Quimper.Léon, 1904, p.29-30 et 152-154;

*
* *

07.56.182 0000.000 33.04.01.00 0001

PRIZIAC

EGLISE PAROISSIALE

SAINTE BEHEAU

3) 24 Novembre 1463. (Actes du Saint Siège) :

"Officialibus Magoricem, Veneten. et Corisopiten sont chargés par le Pape de mettre Jean LE SAUX, clerc de Quimper, en possession du vicariat perpétuel de Briziac, vacant par la mort de Jean Raoul, vicaire perpétuel de Kerfeunteu (valeur 40 livres tournois). (Lat. 592, f° 138)."

Extrait de :

PEYRON (Abbé).- Actes du Saint-Siège, dans Bull. Comm. Hoc. Quimper.Léon, 1914, p. 247-248.

*

PRIZIAC

EGLISE PAROISSIALE

SAINTE BEHEAU

A N N E X E III

QUERELLE de PREEMINENCES, 1472

30 Octobre 1472, parchemin. L'enquête établie à l'occasion du procès comporte plusieurs parchemins cousus ensemble et le résumé de l'affaire est porté en marge du premier, dans les termes suivants :

"Procès d'entre le seig.^r du Dreors et le sieur Pierre de Kerancourhin (I) par la juridiction de Hennebont au sujet de l'abat et fraction des armes dud. de Kerancourhin placées dans la grande vitre de l'église de Prisiac, ladite fraction faite par le seigneur du Dreors.

Led. de Kerancourhin soutenoit qu'il avoit droit de les avoir etant juveigneur de la maison du seig.^r du Faouet et concludoit a ce que led. seig.^r fut condamné de remettre les armes ou elles étoient.

Led. de Kercourhin ayant fait auparavant voir un morceau de vitre ou estoient ses armes trouvé dans un pertuis du pignon de lad. Eglise près lad. vitre et led. Seig.^r ayant dit que le morceau de vitre apartenoit aux paroissiens et aud. raison il fut réservé faire droict et enfin après plusieurs autres contestations respectives et contredites de la part dud. seign.^r sur ce qu'il ne voulut sermenter sur les reliques de l'Eglise des Jacobins de Quimperlé au sujet des faits de nonscavance / comme il avait été ordonné et sur l'offre dud. de Kerancourhin de faire le serment de non scavance sur les memes reliques il luy fut deféré et led. seigneur en ayant été apellant a Rennes il fut dit bien jugé et mal contredit."

Suivent de larges extraits du premier parchemin :

"Alain listauff seigneur du Dreortz... contre Pierre de Kerancourhin..... sur un escusson auquel estoient les armes dudit Pierre estant en la gran-

(I) Pierre de Kerancourhin est, dit dans l'un des textes, seigneur de Keranfloch.
ANN III/ 1

PRIZIAC

EGLISE PAROISSIALE

SAINTE BEHEAU

de vitre de Prisiac scavoir un blason d'armes de sable une croix d'argent engreslée ou une croissance (I) pour différence néanmoins que led. Pierre est noble personne e de gouvernement noble et en bonne possession luy et ses prédecesseurs de porter et jouir de celles armes de les tenir et avoir es lieu on armes doivent estre mises. Et par expres en celle vitre de Prisiac au deux troys quatre cinq dix vingt soixante et plus et quelquefois jour et an et sur ... parole rigoureuse que avoit ledit lestauff vers ledit Pierre en prosne de la grande messe celui lestauff avoit dit audi Pierre par semblable parole comme dire Pierre je vois ilec (2) vos armes au rang des miennes ostez les ou je les faire oster rompre et briser en despit de vos deus... et conduisant sesdits menaces ledit lestauff avoit abattu et fait abattre lesdites armes de ladite vitre de Prisiac et tout depuis ledict Pierre avoit fait relever et mettre en iceluy lieu autres armes a luy appartenantes et en la possession de luy et de ses predecesseurs et quil doit porter en jouveigneuc de la maison dudit seigneur du Faouët scavoir : d'argent cinq fusées de gueules o une estoile pour différence. Et ce venu a la notice scavance et connaissance dudit lestauff et encore derechef a abattu et fait abattre lesdites armes de la vitre et de ce ^{ledit} lestauff a ete Cognoesant et vente et glorifie et ainsy les dises et propos dudit Pierre Cognuz ou trouvez desquels il eust quis envers ledit lestauff ci présent fut afin qu'il eust été condamne lamendé et desdommagé à lesgard de la cour relever et mettre lesdites armes audit lieu ou estoient deparavant donne et fait es delivrance de hennebont tenu a Plouay le penultieme jour d'octobre 1472."

A.D. Ille-et-Vilaine, Fonds A. de La Borderie, I F 1599, parchemins.

*

(I) Pour : avec un croissant

(2) Ilec, illec, illecques : là, en ce lieu là. cf. Huguet, Dict^{re} langue française XVIème s., t. IV, p. 547.

PRIZIAC

EGLISE PAROISSIALE

SAINTE BEBEAU

A N N E X E IV

USURPATION DE PREEMINENCES, 1516.

2 Janvier 1516 (v. st.) . - LETTRE de RESTITUTION obtenue par Pierre Le Scanff, sieur du Dréors, au sujet d'une maison construite sur un terrain lui appartenant par Yvon Le Digoedel, sieur de Kerlen, et de prééminences par lui usurpées en l'église de Priziac dont le seigneur du Dréors est fondateur. Extraits :

Francoys par la grace de Dieu Roy de France duc de Bretagne A
noz amez et feaulx maistres de Requestes et conseillers de nos Estat chancellerie et
conseil de ces pays et duché de Bretagne salut et dillection de la partie de n(ot)r
ame pierres (sic) Le Scanf s.^r du dreors nous a esté en suppliant exposé comme ensui-
vant quelzques parolles portées aud. suppliant devant ntre cher et ame cousin le s.^r de
landal grand maistre de ces pays et duché que led. s.^r de landal desiroit mettre fin
et appointé en certains differens meuz et Intentez ou estoit bon sur ce faire entre
led. suppliant de sa part et Yvon ledigoedel s.^r de Kerlen lesd. suppliant et ledigoedel
par devant led. s.^r de landal en la maison et lieu du pontquellec sōbz nre juridicion
de henbond en laquelle led. s.^r de landal faisoit lors sa demourance) desdirent et Re-
mons trevent ch(acu)n son aff(ai)re a la fin que ch(acu)n d'eulx pretendoit, savoir,
de la part dud. ledigoedel fut Remontré et dit Combien que led. ledigoedel eust faict
construire et ediffier une maison a luy appartenant situee au villaige parochial de
prisiac en laquelle il supposoit led. suppliant navoir droict Que ce neaul(moin)z
led. suppliant outre le gre et vouldoir dud. ledigoedel avoit faict demolir et abat
tre partie de celle maison savoir le pignon et partie de la maiziere dicelle maison
A conclusion par led. ledigoedel prinse que led. suppliant eust esté condamné Rediffie
lad. maison a ses dommaiges et Interestz enfin a ceste cause Et de la part dud. supli
ant fut Remonstré suppose Que ledigoedel trouveroit lad. abature, que ce neaul(moin)z
Il ne devoit obtenir a ses fins que telle quelle construction et edifficacion de mai-
son qui eust esté, elle avoit esté puis l'an faicte en la terre et heritaige dud.

PRIZIAC

EGLISE PAROISSIALE

SAINTE BEHEAU

suppliant a son desaveu et oultre son gré et volonté, dist et declaira quil ne vouloit ne entendoit aucunement que led. ledigoedel eust ne luy demouroist le fons appartenant aud. suppliant ou avoit esté faict lediffice. Aussi remontra ledit suppliant et maintient vers led. ledigoedel combien que led. suppliant et ses predecesseurs fussent et eussent este en possession a bon et juste titre davoit escusion de leurs armes tant en bosse (I) que autrement es mazières et victres et aussi en une chapelle estan(t) en ladite esglise au costé dextre appellé la chappelle saint Jehan. Item en une autre chappelle nommée la chapelle de St nicollas située près le manoir de Querauguen (2) apparten(ant) aud. suppliant en lad. p(a)roisse de prisiac sans que autre que ledit suppliant et sesd. predecesseurs aussent armes ny escussons de leurs armes esd. chapelle de saint Jehan ne saint nicollas touttefoy et neanmoins et sans y avoir esgard led. ledigoedel..... avoit faist abatre lesd. armes diceluy suppliant estant anciennement es vitres desd. chapelle.... et mis les siennes. A conclusion sur ce prinse par led. suppliant.... que led. ledigoedel feust et eust este condane faire abatre et oster ses escuzons desd. vitres et y faire remettre les escuzons et armes dud. suppliant de la maniere par luy pretendue.....

Le conflit est arbitré par le sieur de Landal qui se montre très libéral envers Le Digoedel à qui il reconnaît, ainsi qu'à ses héritiers, des droits irrévocables sur la maison construite

.... " Et dabundant (3) en faisant led. appointe (4) en ce que estoient lesd. armes et escuzons fut ordonne par led. s^r delandal ce demonstrent de plus en plus avoir affection aud. ledigoedel que led. suplt souffriroit que les armes dud. ledigoedel demouroient es victres desd. chappelles de Saint Jehan ainsy et de la forme quelles y estoient lors pres les armes dud. suppliant et que led. suppliant ne pourroit empescher led. ledigoedel de mettre ses armes et escuzons dicelle

(I) - Bosse : relief. cf. Huguet, Dict^{re} de la langue française du XVIème s., t.I, p. 632-633.

(2) - actuellement Kerviguen ou Kerveguen (carte E.M.).

(3) - D'abundant : en outre, par surcroît (cf. Huguet, Dict. langue française XVIème s., t. I, p.13)

(4) - Appointé : arrangement entre deux plaideurs (ibid., t.I., p.259).

PRIZIAC

EGLISE PAROISSIALE

SAINT BEHEAU

come bon luy eust semble au second Ranc desd. victres estan(tes) et qui seront en lad. chappelle de saint nicollas lassoit que (I) comme dict est led. ledigoedel neust aucunes armes en aucune desd. chappelles et ne luy ap(par)tiennent et na aucun droict de les avoir de la forme contenue par led. appointé lequel ledigoedel est homme dud. supliant".....

Il apparaît clairement que le sieur de Landal, dans cet "appointé" conclu le 22 Décembre précédent " a demonstre avoir affection pour la partie adverse dud. s̄pl̄t quel s.^r de Landal est oncle de m̄re cher et ame cousin led. s.^r de guemene guingamp Jouveigneur du feu p(er)e diceluy s.^r de guemene duquel s.^r de guemene led. supl̄t est homme et tient de luy comme jouveigneur... Pourquoy Nous lesd. choses considerees voullons a ch(acu)n son bon droict garder et a toutes deceptions et surprises obvier justice entre nos subjects estre faicte et administree comme Raison est et est cest Endroict subvenir et ayder aud. supt̄ se^mllond lexigē. du cas Nous mandons et commandons... que lesd. choses par luy cy dessus pretendues lui ap(par)tienssent sans ce que es choses debatues led. ledigoedel eust aucun droict".... (Les lignes suivantes font allusion à la "revocation" de l'appointé conclu avec l'arbitrage du sieur de Landal).

...."Par cestes p(res)ntes Relevons et Restituons en tant que mestier est (2) led. supl. a lencontre dud. appointe et consentement par Icelluy presté et apouré.....

Et quant a ce p̄ ce quil est question de faict darmoiries et de preeminence (ces) deglise dont la cognoissance nous aptient avons lad. matière cy dessus supposee evocquee et retenue o ses sequelles juridictions et deppendances quelzconques en n(ot)re conseil et a touz autres Int(er)dicts et Interdisons le Cognoissance et decision de ce que dessus En autorizant et auctorizons oultre led. aoiurnement en cas

(I) - Quoique.

(2) = Estre mestier : Être nécessaire. (cf. Huguet, Dict. langue française XVI^{ème} s., t. V, pp.247-248).

07.56.I82 0000.000 33.04.0I.00 000I

PRIZIAC

EGLISE PAROISSIALE

SAINTE BEHEAU

hatif aceste fin donne pour led. supliant comme est cy dessus supposé.

.... Le second jour de Janvier de l'an de grace mil cinq cens saize et de notre regne le troisieme."

A.D. Ille-et-Vilaine, Fonds A. de La Borderie, I F I599, parchemin.

PRIZIAC
EGLISE PAROISSIALE
SAINTE BEHEAU

A N N E X E V

PREMINENCES AYANT APPARTENU UN MOMENT AUX KERGOET
ET PASSANT AUX DREORS (1516).

9 Mars 1516 (v. st.).- "Transaction passée entre le seigneur du Dreors et le seigneur de Kergoët par laquelle ledit seigneur de Kergoët cède audit seigneur du Dreors tout et tel droit qui peut luy appartenir dans une chapelle sise au coeur de l'église paroissiale de Prisiac, au moyen de laquelle transaction ledit seigneur de Kergoët se désiste de rien prétendre dans ladite église".-

(Extraits) :

"Plett et litige qui meuz estoit et qui plus povent mouvoir et ensuir entre noble homme pierre Lescaff s.^r du dreorz d'une part et Jehan de Kergoet escuyer s.^r de Kergoet d'autre part.... Que neaulmoins que led. s.^r du dreorz estoit fondeur de lesglise parrochiale de prisiac et cymtère de lad. esglise et aussi du presbitaire de lad. esglise et paroisse et que tout le bourg et villaige parochial dud. lieu de prisiac avec toutes et chacune ses Yssues et appartenance estoi en t la S eigneur ie dud. s.^r du dreorz tant en ses desmaine que aultrement et que sans avoir esgard a tout ce, celui de Kergoet sestoit esforczé puis le temps de trante ans derains de son autorité seigneuriale et sans le cons entemen t dud. s.^r du dreorz de vouloir se intituler saisir et posseder en une chapelle et lieu de chapelle sise au cueur et chanceau de lad. eglise a coste semestre dice- luy chanceau Vers septentrion entre la fenestre ou lon garde le Saint Sacrement de laultier et le prouchain pilier de lad. armoire soustenant le clocher de lad. esglise en laquelle chapelle et lieu de chapelle iceluy de Kergoet sestoit esforczé d'enterrer ensepvelir et fer sepulturer ediffier et labourer (1) mettre et assoir ses armes escussons alliances et intersignes de ses noblesses dit et divulgue le vouloir faire en prejudice et quil les vouloit liberes et preminantes dud. s.^r du dreorz. Iassoit que (2) Iceluy Kergoet estoit et est hōme s̄bgect aud. s.^r du dreorz et

(1) - Sic, pour élaborer.

(2) - Jassoit que : quoique. cf. Huguet, Dict. Langue Franc. XVIème S., t. IV, pp.707-708.

PRIZIAC

EGLISE PAROISSIALE

SAINTE BEHEAU

cōme tel luy a faict foy et serment de fidelité. Et les faictz et ch ac un dud. s.^r du dreorz congneuz ou privés desquels led. s.^r du dreorz disoit estre vraiz et no toires avoit quiz ou esperoit faire du Respons envers led. de Kergoet. Avoit conclu ou esperoit le fer affin que led. de Kergoet eust delesse lad. chapelle et lieu de chapelle et se fut Rusé (I) dessus la detention et occupation dicelle chapelle et lieu de chapelle et lesser led. s.^r du dreorz en jouir en lavenir dicelle sauff droit dault re conclusion et de ses int ere stz. Lequel de Kergoet avoit bien congneu ou povet congnaistre lesd. esglise cimitiere et presbitoire de prisiac estre la foundation et en la terre dud. s.^r du dreorz et que tout led. bourg et villaige provincial de prisiac leurd ictes Issues et apparten ances estoient et sont la s ei gneur ie dud. s.^r du dreorz tant en fie que en desmaine".....

La suite du texte fait allusion à un contrat passé une soixantaine d'années auparavant entre dom Yvon Lehen prêtre, recteur de Priziac, Jehan Auffret et Guillaume Le Huet fabricques, d'une part, et Yvon de Kergoët, sieur de Kergoët et aïeul paternel de Jehan Kergoët, contrat

"par lequel lesd. Recteur fabricques et paroissiens donnerent baillerent livrerent et transporterent aud. deffunet Yvon de Kergoet ayeul paternel dud. Jehan de Kergoet pour luy ses hoirs et cause aiant acceptant pour en jouir perpetuellement droit de sepulterer des corps de luy sesd. hoirs et qui fussent descend. de sa consangnité en lad. chapelle et lieu de chapelle 0 avec pouvoir deslargir (2) lad. chapelle e lieu de chapelle jusques au Res (3) du grand pignon de lad. esglise et 0 p ou voi en toutz endroitz de lad. chapelle et lieu de chapelle de faire tombez serqueux (4)

- (1) Pour récusé ? cette interprétation n'est pas très éloignée du sens que Godefroy et Huguet donnent du mot : transitif : écarter, repousser; - intransitif s'éloigner - cf. Godefroy, t; VII, p.161-162 - Huguet, t. VI, p. 655-656.
- (2) lecture incertaine : le mot est à demi effacé.
- (3) Res pour ras.(cf. Huguet, Dict. Lang. Franc. XVIème S., t. VI, p.91).
- (4) Pour cercueils. A propos de "serqueuler" (passer au crible, au tamis), Godefroy cite cette phrase: "Les autres l'appellent (le cimetièr) serqueuz pour ce que les corps y devienent poudre, si que on la pourroit passer et Serqueuler".... cf. Godefroy, Dict. anc. langue française, tome VII, p. 396.

PRIZIAC

EGLISE PAROISSIALE

SAINTE BEHEAU

enterrements et sepultures vitres et y ediffier ainsi que bon leur eust semblé l'a-
voir a fer tant à luy que asesd. hoirs et cause aiant et y mettre en toutz end-
roict z dicelle chapelle et lieu de chapelle armes escussons et Intersignes de
leurs noblesses o pouvoir de prohiber garder et deffendre que mule ault re ou
ault re s que led. de Kergoet et Sesd. hoirs ou cause aiant sanz leur congé neust
peu en lad. chapelle et lieu de chapelle y faire enterrement ne sepulture tombes se-
queux vitres escussons armes ne y ediffier en aucune manière : Et ce moyennant cer-
taine dotation et fundation que led. Yvon de Kergoet debvoit et avoit promis baille
aud. Recteur fabricques et paroessiens a gré et conven an ce entreux".

La suite du texte précise que les descendants d'Yvon de Kergoët (autre
Yvon, père de l'actuel Jehan) ont usé de ce droit et ont fait enterrer dans leur
chapelle plusieurs membres de leur famille, ceci avec l'assentiment d'Alain Le
Scanff sieur du Dreors, aieul paternel de l'actuel Pierre Le Scanff, et de Pierre
Caradec, actuel recteur de Priziac. Pierre Le Scanff conteste le bien-fondé de ces
faits et le litige est arbitré par la cour du Faouët. Le sieur du Dreors est recon-
nu être le "fondateur" de l'église, du presbytère et du cimetière de Priziac en
tant que seigneur du bourg. A la suite de quoi

...." A led. Jehan Kergoet congneu et confesse avoir baillé livré
ceddé delessé et transporté Et par cestes baille livre cedde delesse et transporte
aud. pierre lescanff sr. susd. du dreortz sans desroger aux droitz et p ree mi-
nances que led. s^r du dreortz a et luy ap̄tien. esd. esglise et chapelle de luy pre-
nant et acceptant pour luy ses hoirs et cause aiant savoir tout et tel droit caue
Raison action et Interets que celuy Jehan de Kergoët a ou peult avoir par quelque
moyen et tilt re que ce soit en lad. chapelle et lieu de chapelle sus declerés...
En suvrogeant suvroge et Intitulee par cestes led. sr. du dreortz ses hoirs succes-
seurs et cause aiant en toutz et iceulx droitz garantz l ett res contractz posses-
sions p ree minan ces que celuy Jehan de Kergoet a ou peult avoir sur et par
cause de lad. chapelle En faisant et faiet led. sr. du dreortz son cause aiant ce-
sionaire et son procureur In Rem ? et pour tout garantaige sur lad. chapelle et
lieu de chapelle.... Doybt led. Jehan de Kergoet bailler aud. s^r du Dreortz toutz

07.56.182 0000.000 33.04.01.00 0001

PRIZIAC

EGLISE PAROISSIALE

SAINTE BEGHEAU

et ch ac un les contractz et l ett res que iceluy de Kergoet a oupeult avoir et
garder sur et touchant la chapelle susdeclerée ".....

A.D. Ille et Vilaine, Fonds A. de La Borderie, I F 1599, parchemin. Le titre
et résumé de l'acte, portés en marge de celui-ci, sont d'une écriture plus
tardive (XVIII siècle).

PRIZIAC
EGLISE PAROISSIALE
SAINTE BEHEAU

A N N E X E VI

PREEMINENCES, CHAPELLES SEIGNEURIALES, 1517.

27 Décembre 1517 .- Differend entre haut et puissant Louys de Rohan, seigneur de Guemené, noble homme pierre Lescauf, sieur du Dreors et noble escuyer Yvon de Talhouët sieur de Cremenec.

Extraits :

.... "Ledit Scaff a denouveau (1) de ses aveu fait mettre et ap-
poser un escuzon de ses armes et Intersignes de noblesse en bosse et pierre au pi-
gnon du portal de lad. esglise parochial de prisiac.... led. Lescaff avoit desmoll
abattu faict abatre et demollir de nuit a port d'armes une maison que led. digoede
avait faict faire ediffier et construire aud. bourg (2) est ledit sei-
gneur du dreortz en possession d'avoir sesd. armes et Intersignes de noblesse en
lad. esglise et en bosse aud. pignon et avoit esté led. escuzon de ses armes mys
en bosse a lediffication qui avoit este faite dud. pignon du gre et consentement
desd. Recteur et paroessiens de lad. paroisse.....

Et vers lesd. Talhouët et sad. compaignie maintenant led.
le Scaff pareilz et mesmes faits cy dessus supposés et de sa part Remonstrés vers
led. s.^r du guemene et outre qu'il a et luy appartient ung escabeau (3) et accou-
douer en lad. esglise pchialle au nouvel chanceau dicelle au devant du grand aul-
tier au coste de levangille Auxi que il a droyt de sepultures et enffeuz phibitiff:

-
- (1) - De nouveau : le premier sens donné par Huguet est nouvellement, récemment -
Autre sens possible, le sens actuel : de nouveau. cf. Huguet, Dictionnaire
langue française XVIème S., t. V, p. 456-457.
- (2) - Voir l'annexe IV relatant cette affaire. (Suit une coupure volontaire dans
le texte.
- (3) - Escabeau : siège de bois sans bras ni dossier (cf. Godefroy, . Dictionnaire
ancienne langue française, supplt., tomme IX, p. 504 (escabel).

PRIZIAC

EGLISE PAROISSIALE

SAINT BEHEAU

a toutz aultres aud. cueur et chanceau de lad. esglise ayant et a ses armes en lad. grand vitre dicelle au plus eminent lieu cest le plus grand soubz le prince et led. S^r du guemené en Icelle parroesse et de laquelle Il est paroessien Et sans avoir esgards aduers lesd. Talhoet et Sad. compaigne quils nont pareils droyts pre-eminances biens Seigneuriaux ne Richesse en lad. parroesse se sont Vanté dit et divulgue vouloir battir de nouveau une chapelle en lad. esglise a titre prohibitiff pres et plus haut que led. escabeau banc et accoudouer dud. sieur du Dreortz et du Coste Dicelluy..... lesquels mariés disoient et maintenoient quils sont nobles gents dextraction noble ayants et ont plusieurs seigneuries fiefs et juridictions en lad. parroesse et ailleurs et Voyantz que Il y avoit deffault de Reparation dune chapelle estant en lad. esglise en l'endroi t sus déclaré ? A lhonneur de Dieu et augmentation (I) de lad. esglise du consentement et octroy des paroessiens de lad. parroesse et que ils sont de la meilleure part diceulx Et des Recteur et fabricques dicelle esglise par decret de mons^r levesque de Vennes et de ses vicaires et du consentment dud. s^r du guemene voulant et sesforzant et a bon tiltre et bon droit fer et edicfier lad. chapelle en leurs propres cousts et despans y fer mettre bancs escabeau et accoudouer tombes droict de sepulture et enfeuz prohibittifs armes et aultres intersignes de noblesse"..... (suivant un accord daté du 17 Juin 1515, du vivant de n. Guillon prêtre).... "lesquels faitz approuvés ou congneuz disoient quils avoient bon droict de fer led. ediffice et que led. s^r du dreortz ne pourroit lesd. plègements (2) et arrests soutenir...

La suite du texte rappelle l'"appointé" passé entre le sieur du Dreors Le Digoedel sieur de Kerlen devant le sieur de Landal, grand maître de Bretagne, le 22 Décembre 1516. Le sieur du Dreors reconnaît devoir obéissance eu S^r du Guemené qui est "son s^r naturel et temporel" et, par un acte passé en la cour de "Kerahas

-
- (1) - "augmentation" : action de célébrer, louange. cf. Godefroy, Dictionnaire ancienne langue française IX^{ème} - XV^{ème} S., t. VII, pp. 161-162.
- (2) - plègement : garantie. cf. Huguet, Dictionnaire langue française XVI^{ème} S., t. VI, p. 26.)

FRIZIAC

EGLISE PAROISSIALE

SAINTE BEHEAU

et Henbont" (I) en présence de Louis de Rohan, s^r de Guemené, Guyon de Talhouet et Ysabeau Esmes sa femme, sieur et dame de Cremenech, Yvon le Digoedec s^r de Kerlen et Pierre Le Scanff sieur du Dreorz, ce dernier se voit confirmer pour lui et ses successeurs "l'assieste, apposition et jouissance" du cep (2) qu'il possédait au bourg

...."Et au Regard dud. escuszon en bosze et en pierre des armes dud. s^r du dreortz estan aud. pignon et portal de lad. esglise Est dict que eu egard par ce p rese nt transact et appointe Que led. escuszon et armes dud. s^r du Dreortz estan en pierre et bosze sero n t et des me ure ro n t en ladvenir aud. pignon sans que led. s^r de Talhoet ne Digoedel esd. noms ne l'un d'elx puissent empescher ne débattre en forme quelconque par ce que en l'honneur et contemplation dud. sir qui est s^r naturel et temporel dud. s^r du Dreortz a cause de sesd. terres et sei gneur ies du dreorz et de querauguen Iceluy S^r du Dreortz doit apromys et Soblige fer mettre et apposer audess u s de sesd. armes estan aud. pignon en ses propres cousts et despans ung escuszon et timbre des armes dud. s^r du guemenes des des vyse et blason que led. s^r fera bailler aud. s^r du Dreortz dedans ung an prouchair venant et en ce que sont lesd. Instances et Empeschements bailles a Instance dud. s^r du Dreortz aud. Talhoet et Sad. Compaigne sur lediffice et construction de lad. chapelle susdeclarée est par ce p rese nt transact et appointe convenu et accordé en forme que led. s^r du Dreortz a voulu et consenty que led. Talhoet puisse construire et ediffier lad. chapelle pour ses interestz au desir desd. contracts et octroitz que Il dit advoir eu des. parroessiens devant dabté y reservé par lequel led. Talhoet oud. nom ne pourra mettre ne assoir escabaulx formes accoudouers ne aultres appuis en lad. chappelle fors du coste de la mazière (3) dicelle

(I) - Carhaix et Hennebont.

(2) - cep. : bloc de bois où l'on serrait les pieds des accusés, des prisonniers chaînes, fers - cf. Huguet, Dictionnaire langue française XVIème S., tome I p. 152.

(3) - Maziere : on trouve aussi maisiere, maisere, maissiere, maziere etc.... S. f., signifie muraille. cf. Godefroy, Dictionnaire ancienne langue française, t. V, p. 95-96; Huguet, Dictionnaire langue française XVIème S., t. V, p. 87.

07.56.I82 0000.000 33.04.0I.00 000I

PRIZIAC

EGLISE PAROISSIALE

SAINTE BEHEAU

chapelle dud. Evangille sans que lesd. formes escabeaulx ne acoudouers passent ne
excedent au dess in s le lieu et End roic t des formes banc escabeau et accou-
douer que led. S^r du Dreortz a et luy aptien aud. cueur et chanceau de lad. esglis
Et pour ce qui est requis pour la construction de lad. chapelle pour dicelle avoir
Vueue au grand aultier dud. chanceau et pour la comodite dicelle chapelle led. Tal
hoet pourra desmollir la muraille du coste et en l'Endroit dud. chanceau du coste
ou est led. escabeau dud. s^r du Dreortz et y fer ung arc ault re icelleuy que y
est a p rese nt par ce quil doibt et sest oblige fer clore lad. chapelle d'ung
entre deux pour la séparer devers led. chanceau par l'end roic t et au lyeu de
lad. muraille en lieu de laquelle se fera lad. arc et sans que led. Talhoat et sa
compaigne puissent fer ne qu ui lz ayant antrées ne Issues dicelle chapelle aud
chanceau par et au devant dud. escabeau et accoudouer dud. s^r du Dreortz Ainsy
tous entrées et Issues que y feront fer lesd. mariez devers led. chanceau seront
au dessobz dud. escabeau et non aultrement et sans que lad. entrée puisse muyre ne
empescher lassiepte de ceulx et celles qui seront sur lesd. formes et escabeaulx
dud. s^r du dreortz et pou ur ra led. s^r du dreortz haulser sond. escabeau sil
voyt lavoit offer ".....

Dans la suite du texte, le sieur du Dreorz rend hommage au
sieur de Guénéne pour les droits et heritages qu'il tient de lui, selon la nature
des fiefs et la coutume du pays. La fin concerne l'application à donner à l'accord
passé en présence du sieur de Landal, notamment à propos d'armoiries figurant ou
devant figurer dans la maîtresse-vitre de la chapelle St Nicolas, dans la même pa-
roisse.

A.D. Ille-et-Vilaine, Fonds A. De la Borderie, I.F.I599, parchemin.

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

A N N E X E - I

2 janvier 1516 (V. St.). - LETTRE de RESTITUTION obtenue par Pierre Le Scanff, sieur du Dréors, au sujet d'une maison construite sur un terrain lui appartenant par Yvon Le Digoedel, sieur de Kerlen, et de prééminences par lui usurpées en l'église de Priziac dont le seigneur du Dréors est fondateur.

Ce texte concerne incidemment la chapelle Saint-Nicolas :

"Aussi remontra ledit suppliant et maintient vers led. ledigoedel que led. suppliant et ses prédecesseurs fussent et eussent este en possession a bon et juste titre d'avoir escusson de leurs armes tant en bosse (1) que autrement es mazières et vitres et aussi eu une chapelle estan(t) en ladite esglise au costé dextre appelé la chappelle saint Jehan. Item en une autre chappelle nommée la chapelle de St Nicollas située près le manoir de Queranguen (2) apparten(ant) and. suppliant en lad. p(a)roisse de priziac sans que autre que ledit suppliant et sesd. prédecesseurs eussent armes ny escussons de leurs armes esd. chapelle de saint Jehan ne saint nicollas et néanmoins et sans y avoir esgard led. ledigoedel... avoit faist abatue lesd. armes diceluy suppliant estant anciennement es vitres desd. chapelle.. et mis les siennes. A conclusion sur ce prinse par led. suppliant... que led. ledigoedel feust et eust este condâne faire abatue et oster ses escuzons desd. vitres... et y faire remestre les escuzons et armes dud. suppliant de la manière par luy prétendue..."

(1) - bosse : relief. cf. Huguet, Dictionnaire de la langue française du XVIIe siècle, T.I., p. 632 - 633.

(2) - Actuellement Kerviguen ou Kerveguen (carte E.M.). Sur l'évolution du mot, voir également le 3e cahier de l'Abbé Le Goebel, recteur de Priziac (A. Paroissiales de Priziac).

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

Suivant l'arbitrage du sieur de Landas, favorable au sieur de Kerlen, les armes de ce dernier demeureront dans les vitres de la chapelle St Jean " et led. suppliant ne pourroit empescher led. ledigoedel de mettre ses armes et escuzons dicelle come bon luy eust semble au second Ranc desd. victres estan[tes] et qui seront en lad. chappelle de saint nicollas Iassoit que (1) comme dict est led. ledigoedel neust aucunes armes en aucune desd. chappelles et ne luy ap(par)-tiennent et na aucun droict de les avoir de la forme contenue par led. appointé lequel ledigoedel est homme dud. Suppliant ..."

(Finalement, le suppliant, c'est-à-dire le sieur du Dréors, obtient l'annulation du jugement fait par le sieur de Landal et la restitution et reconnaissance de ses propres droits).

A.D. Ille-et-Vilaine, Fonds A. de La Borderie, 1 F 1599, parchemin. Une transcription plus complète est portée en Annexe IV du dossier de l'église paroissiale de Priziac.

PRIZIAC
CHAPELLE SAINT NICOLAS

ANNEXE II

22 Décembre 1516. Pièce relative à la même affaire que celle évoquée dans l'annexe I.
En marge du texte lui-même, on lit le résumé suivant :

" Transaction passée entre le seig^r du Dréors et le s^r de Kerlen Digoedec par devant le sire de Landal grand m^e de Bretagne touchant la démolition nocturne faite par led. seig^r d'une maison au bourg de prisiac appartenante aud. sieur de Kerlen et au sujet d'un escusson des armes du sieur de Kerlen dans la chapelle saint Nicolas par laquelle transaction il a été accordé ce qui suit scavoir qu'après que les transigeants ont donné respectivement leurs droits et interests dans le placement de lad. maison demolie le droit dud. de Kerlen consistant en ses dommages et interrests resultant dud. demolissement et celui du seig^r du Dreors dans l'emplacement de lad. maison lequel droit d'emplacement a été donné au s^r de Kerlen par led. sire de Landal et les les interrests dud. demolissement ont été donné aud. seig^r du Dreors lequel a consenti outre que led. s^r de Kerlen eut joffi dudroit d'escusson a lad. chapelle (1) S^t Jean et que ses armes y demeurent et quil en jouisse à l'avenir avec reservation de ses droits seigneuriaux ".

Du texte lui-même, nous extrayons les passages principaux :

"Débats, plaidoyers, proces... ~~meis~~ entre Pierre le scanff, s^r du Dreors, et Yvon le Digoedel, s^r de Kerlen ...

Icelluy le scanff avoit rompu et brisse ung escusson armoyre estant en bosze ... dud. digoedel quel escusson estoit au pignon du portail de leglisse de Saint nicollas située en la proesse de prisiac... et de tout ce dess(u)s led. lescanff avoit esté cognoessant ...

.....

(1) Une note manuscrite au crayon , de la main de La Borderie probablement, dit ceci : "en la chapelle St Nicolas et aussi en celle de St Jean",

PRIZIAC
CHAPELLE SAINT NICOLAS

...
et au Regart de l'escuzson que led. ledigoedel avoit fait apposser aud. pignon de lad. chappelle de saint nicollas (1) desdit ou pouvoit dire led. lescanff que lad. chappelle estoit et est construite et ediffié es terres heritaiges dud. lescanff et es apparten[ances] et pres le manoir de querauguen appartenant aud. lescanff Et que par ce moyen Icelluy Lescanff pourtant quil dit lad. Chappelle estre en sa terre dit ou p(our)roit dire avoir lieu de garder proiher et deffendre toutz aultres accepter ne apposser leurs armes en lad. chappelle ...

.....

Et au Regart de lescuson dud. ledigoedel aplasser aud lyeu de Saint nicoll- amys p(ar)aillem(ent) Icelluy digoedel lad. chappelle estre en la terre dud. lescanff et en ce quest l'entiere hytelle dud. lescanff... a repondu led. digoedel... que lad. chappelle par dotacion et consentement des Recteur et proessiens de lad. paroësse de prisiac estoit et est ediffié par led. digoedel Quels Recteur et paroessiens avoient voulu et consanty que led. digoedel eust ediffié et Reger lad. Chappelle et y mis et appossé ses armes en lad. chappelle Quoy avoient esté décrété par la court de hennebont et district mgr l'official de et que en plusieurs end(roi)tz dicelle tant en victres que en bocze il a mys et apposse ses armes.

.....

Sur debat desquelles choses etc... Sachent toucz en no(tr)e courtz de hennebont et de Kerahas (2) ... present et personnellement etabli haut et puissant Jehan de Rohan seigneur de landal ... et grant maistre de bretagne lesd. pierre lescanff s.^r du dreortz led. Yvon ledigoedel s.^r de Kerlen lun ch(a)c(u)n pour son Interestz dune et autre part Respectivement... lesquels lescanff et digoedel ont... appointé et accordé et par cestes transigent ... appointent et accordent ensembles... que led. lescanff a p(rese)ntement donne et par cestz p(rese)ntz donne a titre de

(1) Le mot est à demi effacé et de lecture incertaine mais il ne fait pas de doute qu'il s'agit bien de la chapelle Saint Nicolas, située comme le dit la suite du texte, près du manoir de Querauguen (actuellement Kerveguen). Voir également l'Annexe I.

(2) Hennebont et Carhaix.

PRIZIAC
CHAPELLE SAINT NICOLAS

pure donnayson irrevocable par testament ne autrement aud. seigneur de landal...
et acceptant tous et tels droict tiltres Interestz que led. lescanff pouvoit avoir
ne pretendoit en la placze et lieu on estoit faicte et constructe lad. maison...
et pareillement led. ledigoedel a baille donne et concedé sanction aud. s^r de landal
tout et tel droict action ne Interetz que led. digoedel avoit ~~ou~~ dit peut avoir ne
pretendre vers led. lescanff a cause de labasture demolissement de lad. maison voul-
lants et veullent lesd. lescanf et digoedel que led. s^r de landal jouisse et dispose
come bon luy semblera desd. choses droictz actions.. a luy baillés et donnés desd.
scanff et digoedel.

...
led. s^r de landal a baillé donné et octroie et par cestes pntes baille donne et
auctroye aud. digoedel acceptant par donnaison Irrevocable lesd. Interestz cy dess(u)s
que luy avoit donné led. lescanff aud. lieu et placze de lad. maison et aud. lescanff
Icelluy s^r de landal a donné et octroyé pareillement en pure donnaesson irrevocable
tout et tels droict et Interetz que led. digoedel luy a cydess. donne et octroye
touchant lad. abasture et demolissement de lad. maison Et au Regart dud. escuzson
darmoirie que avoit led. digoedel aud. pignon de lad. chappelle de saint nicoll.
Icelluy lescanff a voulu et consanty que led. digoedel eust et Jouisse dud. escuzson
darmoerie aud. pignon au costé de lescuzson dud. s^r du dreortz sauff que led. s^r du
dreortz sera du hault costé et led. digoedel de l'autre coste et que led. digoedel
po(urra) fiedebactre aud. s^r du dreortz led. escuzson et aultres armes escuzsons
de ses armes tant en bocze que en placte forme" etc...

L'acte est "donné au manoir du pontquellec le vingt et deuxiesme J^r decembre
lan mil cinq centz saize".

A.D. Ille et Vilaine, Fonds A. de La Borderie, 1 F I599, parchemin.

ANNEXE III

Pardon autrefois célébré à Priziac,
et fête dite de la "Pistolance".

" Il y avait naguère en ce lieu un pardon renommé dans le pays et attirant toujours une certaine affluence; la raison en était qu'on y faisait la singulière cérémonie de la Pistolance, dont voici l'histoire et la description.

Lorsqu' au XVII^{ème} siècle, Guillaume, prince d'Orange, protestant et gendre de Jacques II, roi catholique d'Angleterre, supplanta son beau-père en s'emparant de la couronne, ce dernier se réfugia en France et tenta, avec le secours de Louis XIV, de remonter sur son trône. Dans la bataille de la Boyne qui termina cette querelle en 1690, Guillaume d'Orange, tout en remportant la victoire définitive, faillit périr, et la nouvelle de sa mort se répandit même en France où l'opinion publique lui était très hostile. Cette rumeur, quoique fausse, donna lieu à des réjouissances populaires, et partout dans le royaume on brûla sur les places l'effigie de cet hérétique et de ce traître. Malgré l'erreur, la cérémonie devint annuelle dans certaines campagnes, notamment dans plusieurs paroisses du pays de Pontivy. On profitait des bûchers traditionnellement allumés à l'occasion des pardons pour y brûler un mannequin quelconque, parfois une simple image qui étaient censés représenter le prince d'Orange. Cet usage se maintint, entre autres lieux, à Saint-Nicolas de Priziac : le jour du pardon, célébré le deuxième dimanche de juillet, on plaçait l'effigie de Guillaume d'Orange au sommet d'un mât entouré de fagots auxquels la procession allait mettre le feu; alors les jeunes gens à coups de fusils et de pistolets - d'où le nom de pistolance - abattaient cette effigie dont les lambeaux étaient disputés avec un acharnement qui, parfois, causa mort d'homme et fit enfin supprimer cette dangereuse partie de la fête en 1828.

Depuis lors, le pardon de Saint-Nicolas se composa seulement des offices divins avec premières vêpres le samedi, procession le dimanche au son des fifres et des tambours et joyeuses danses se prolongeant ce jour-là jusqu'à la nuit.

Mais, hélas! ces dernières réjouissances profanes ont encore nui au pardon, et actuellement il n'y a plus à Saint-Nicolas qu'une simple grand'messe le deuxième dimanche de juillet, sans procession ni solennité.

PRIZIAC
CHAPELLE SAINT NICOLAS

En revanche, cette jolie chapelle est devenue le pieux rendez-vous de tous les enfants du pays durant le mois de mai; c'est alors, comme on sait, que se célèbre la Saint-Nicolas d'été. Le vendredi de chaque semaine on dit la messe en ce pieux sanctuaire, les mères de famille y amènent fidèlement leurs petits enfants, les font évangéliser par le prêtre, les aident à faire tourner la roue aux joyeux carillonnements et finissent leur pèlerinage par les conduire à la fontaine du Bienheureux. Fête toute simple, mais charmante, plus agréable à Dieu que la pistolance d'autrefois et plus profitable aux âmes que les divertissements mondains des sonneurs de biniou ..."

Extrait de :

Guillotini de Corson (Abbé). - Saint Nicolas en Priziac, dans Semaine relig.Vannes, 1890, p.654-655.

*

* *

Michel de Galzain, à propos de cette cérémonie, précise : " cette étrange cérémonie, particulièrement en honneur à Priziac, se renouvelait aussi dans les cantons de Plouay, de Guéméné, du Faouët. A Kernascleden, le Prince d'Orange et son cheval étaient façonnés en carton; sous son manteau en papier de couleur dépassait un sabre, et dans sa bouche on enfonçait une grande pipe bourrée de tabac de saint-Malo ..."

Galzain (Michel de).- Au bon vieux temps du Morbihan pittoresque et disparu.- Paris, Nef de Paris, s.d., p. 54.

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT NICOLAS

- ANNEXE IV -

Ce qu'il restait des vitraux à la fin
du XIX ème siècle.

" ... Le chevet droit de cet édifice est occupé par une belle fenêtre à meneaux de style flamboyant ; une verrière du XVIè siècle remplissait jadis toute cette baie, mais il n'en reste plus que des débris, notamment deux panneaux, qui nous prouvent que ce vitrail représentait toute la légende du bienheureux patron du lieu. L'un de ces panneaux est consacré à retracer la générosité de Saint Nicolas dotant trois pauvres filles dont la vertu courait danger ; tout le monde connaît ce fait. Quelque chose de bien plus curieux se retrouve dans le dernier panneau de la verrière : on voit là deux personnages debout, qui semblent être un seigneur et sa femme, présentant à Dieu un autel surmonté de la statue du Saint évêque de Myre ; sur le marchepied de cet autel est une cane dont le petit canard, voltigeant au-dessus d'elle, se trouve déjà sur l'autel même. Au-dessous on lit cette légende incomplète : Comment un canard ... venoit hommage... Il s'agit évidemment ici de la fameuse cane de Montfort, dont il est singulier de retrouver la légende au fond de la Basse-Bretagne. On sait que pendant trois siècles les habitants de Montfort (1) purent voir chaque année, à la fête de Saint-Nicolas d'été, une cane et ses canetons sortant de l'étang du château de Montfort, se rendant à l'église paroissiale de Saint-Nicolas et y demeurant pendant l'office divin au pied de l'autel ; la cane y laissait un de ses petits et disparaissait ensuite. Ce fait, tout extraordinaire qu'il semble, est prouvé par une suite nombreuse de procès-verbaux attestant sa réalité, et l'artiste verrier de Priziac l'a voulu représenter comme témoignage de dévotion envers Saint Nicolas. Malheureusement, les écussons de la verrière ont été brisés depuis longtemps...

... Dans le transept septentrional, on voit aussi, dans la fenêtre flamboyante qui domine l'autel, des débris d'un vitrail représentant quatre anges qui tiennent en main les instruments de la Passion."

(1) - Aujourd'hui Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine), autrefois Montfort-la-Cane.

07.56.182 0000.000 33.04.01.00 0002

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT NICOLAS

Extrait de :

GUILLOTIN De CORSON (Abbé). - Saint Nicolas en Priziac. Dans "Semaine religieuse de Vannes" 1890, p. 652. Egalement, dans "Les pardons et pèlerinages de Basse-Bretagne" première série : diocèse de Vannes. - Rennes, Plihon et Hervé, 1898, p. 302 - 304.

07.56.182 0000.000 33.04.01.00 0002

PRIZIAC

Chapelle St NICOLAS

Table des Illustrations

Documents graphiques

- 1 Plan de situation
- 2 Plan

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLASTable des Illustrations
Documents photographiquesVues aériennes

- * 2 Vue aérienne Nord-Ouest 67.56.1498.VR

Vues extérieures

- 2 bis Façade Ouest : le portail 66.56.405.V
 3 Portail Ouest 70.56.151.V
 4 Clocher 71.56.245.V
 5 Façade Sud et façade Ouest du bras Sud 66.56.406.V
 6 Façade Sud : partie Ouest, prise du Sud-Est 66.56.279.V
 7 Bras de transept Sud, face Est 66.56.280.V
 8 Chevet, pris du Sud-Est 66.56.281.V
 9 Façade Nord, vue générale 66.56.404.V
 10 Façade Nord et face Ouest du bras Nord 66.56.407.V

Vues intérieures

- 11 Nef, vue générale d'Ouest en Est 66.56.408.V
 12 Choeur, vue générale 66.56.411.V
 13 Nef, vue générale d'Est en Ouest 70.56.46.V
 14 Crédence du choeur 70.56.139.X
 15 Bras Sud, vue générale 66.56.409.V
 16 Bras Sud, mur Est: détail de la console 70.56.141.X
 17 Bras Sud, détail de la crédence 70.56.140.X
 18 Bras Nord, vue générale 66.56.410.V
 19 Sablières, blochets, engoulants, angle du choeur et du bras Nord 66.56.418.V
 20 " " angle du choeur et du bras Sud 66.56.419.V
 21 " " angle de la nef et du bras Nord 66.56.420.V
 22 " " angle de la nef et du bras Sud 66.56.259.V

Mobilier

- 23 Maître-autel 71.56.240.V
 24 Maître-autel 66.56.430.V
 25 Table de communion 66.56.432.V
 26 Niche à dais, vue générale 66.56.437.V
 27 Niche à dais, détail du dais, parties gauche et frontale 67.56.257.V
 28 Niche à dais, détail du dais, parties droite et frontale 67.56.258.V
 29 Chaire à prêcher 66.56.429.V

- * 1 - Vue aérienne prise @ l'Ouest 72.56.61. VR
 1 bis - Vue aérienne prise du Sud-Ouest 72.56.60. VR
 1 ter - Vue aérienne prise du Sud-Est 72.56.62. VR

PRIZIACCHAPELLE SAINT-NICOLASTable des Illustrations
Documents photographiquesMobilier (suite)

30	Statue de Saint Nicolas	71.56.242.V
31	Statue de Saint Nicolas	010.V.299
32	Statue de Saint Jean-Baptiste (?)	71.56.243.V
33	Statue de Saint Jean-Baptiste (?)	010.V.294
34	Statue de Saint Jean-Baptiste (?)	66.56.427.V
35	Statue de Pèlerin, vue générale	66.56.428.V
36	Statue de Pèlerin, vue générale	010.V.295
37	Statue de Pèlerin, détail	010.V.296
38	Statue de Pape (Saint Cornély ?), vue générale	66.56.431.V
39	Statue de Pape (Saint Cornély?), vue générale	010.V.300
40	Statue de Pape (Saint Cornély ?), détail	010.V.301
41	Statue "Ecce Homo"	71.56.241.V
42	Statue "Ecce Homo"	010.V.293
43	Crucifix du maître-autel	70.56.47.V
44	Statue de Vierge orante	010.V.297
45	Statue de Saint Nicolas	010.V.298
46	Arbre de Jessé, vue générale	66.56.433.V
47	Arbre de Jessé, vue générale	010.V.302
48	Arbre de Jessé, partie gauche	66.56.434.V
49	Arbre de Jessé, partie droite	66.56.435.V
50	Arbre de Jessé, Jessé	66.56.436.V
51	Aigle (partie supérieure d'un lutrin ?)	010.V.310
52	Vierge de pitié, vue générale	70.56.45.V
53	Vierge de pitié, vue générale	010.V.290
54	Vierge de pitié, détail	010.V.291
55	Roue à clochettes	71.56.239.V
56	Roue à clochettes	010.V.309
57	Porte-cierge	71.56.1008.V

Documents de référence

58.	Trois statues	68.56.497.V
-----	---------------	-------------

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT NICOLASTable des Illustrations
Documents photographiquesJubé

1	Côté Ouest, vue générale	66.56.413.V
2	Côté Ouest, vue générale	010.V.271
3	Côté Ouest, clôture : pilastre latéral gauche de la porte, partie inférieure	67.56.265.V
4	" " pilastre latéral droit de la porte, partie inférieure	67.56.266.V
5	" " pilastre à l'extrême Nord	67.56.263.V
6	" " pilastre à gauche de la porte	70.56.242.X
7	" " pilastre à droite de la porte	70.56.241.X
8	" " pilastre à l'extrême Sud	67.56.264.V
9	" " tympan côté Nord	67.56.260.V
10	" " tympan, partie centrale	67.56.261.V
11	" " tympan, côté Sud	67.56.262.V
12	" surplomb de la galerie, vue longitudinale Sud-Nord	66.56.415.V
13	" premier voutain à partir de la gauche	70.56.236.X
14	" deuxième voutain "	70.56.237.X
15	" troisième voutain "	70.56.238.X
16	" 4 ème et 5ème voutains	70.56.239.X
17	" 8ème et 9ème voutains	70.56.240.X
18	" galerie : 1er culot en partant de la gauche	67.56.267.V
19	" " 2ème "	67.56.268.V
20	" " 3ème "	67.56.269.V
21	" " 4ème "	67.56.270.V
22	" " 1er panneau : Naissance et bain de Saint Nicolas	010.V.287
23	" " 2ème panneau : Guérison d'un aveugle par Saint Nicolas	010.V.286
24	" " 3ème panneau ; Concile de Nicée	010.V.285
25	" " 4ème panneau : Saint Nicolas apaise la tempête	010.V.284
26	" " 5ème panneau : Multiplication des pains	010.V.283
27	" " 6ème panneau: Résurrection de trois enfants	010.V.282
28	" " 7ème panneau : Mort de Saint Nicolas	010.V.281
29	" " 8ème panneau : Châtiment du débiteur de mauvaise foi	010.V.280
30	" " 9ème panneau : Résurrection d'un jeune homme	010.V.279
31	" " " "	71.56.244.V
32	" dais supérieur, vue générale	66.56.416.V
33	" " Christ en croix, vue générale	70.56.243.V
34	" " Christ en croix, détail	010.V.288

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT NICOLASTable des Illustrations
Documents photographiquesJubé

35	Côté Est, vue générale	66.56.412.V
36	Côté Est, vue générale	010.V.272
37	Côté Est, clôture : pilastre latéral gauche de la porte, partie inférieure,	67.56.275.V
38	" " pilastre latéral droit de la porte, partie inférieure	67.56.276.V
39	" " pilastre à l'extrême Sud	67.56.271.V
40	" " pilastre latéral gauche de la porte, partie supérieure	67.56.272.V
41	" " pilastre latéral gauche de la porte, partie supérieure	010.V.307
42	" " pilastre latéral droit de la porte, partie supérieure	67.56.273.V
43	" " pilastre latéral ^{droit} de la porte, partie supérieure	010.V.306
44	" " pilastre à l'extrême Nord	67.56.274.V
45	" " tympan de la porte centrale	66.56.426.V
46	" surplomb de la galerie, vue longitudinale Sud-Nord	66.56.414.V
47	" " 2ème voutain à partir de la gauche	70.56.138.X
48	" " 3ème voutain...	70.56.137.X
49	" " voutain droit de la travée Sud et voutain gauche de la travée centrale	70.56.136.X
50	" " travée centrale : 2ème voutain	70.56.135.X
51	" " travée centrale : 3ème voutain	70.56.134.X
52	" " voutain droit de la travée centrale et voutain gauche de la travée N.	70.56.133.X
53	" " travée Nord : 2ème voutain...	70.56.132.X
54	" " travée Nord : 3ème voutain...	70.56.131.X
55	" " travée Nord : 4ème voutain	70.56.130.X
56	" 1er culot à partir de la gauche	67.56.277.V
57	" 2ème culot...	67.56.278.V
58	" 3ème culot ...	67.56.279.V
59	" 4ème culot ...	67.56.280.V
60	" Galerie, extrémité Sud : St Pierre et St André	010.V.273.
61	" " côté Sud : St Jacques et St Jean	010.V.274
62	" " partie centrale : St Thomas et St Philippe	010.V.275
63	" " partie centrale : St Paul et St Barthélémy	010.V.276
64	" " côté Nord : St Matthieu et St Simon	010.V.277
65	" " extrémité Nord : St Jacques le mineur et St Mathias	010.V.278
66	" " angle Nord-Est	66.56.417.V

Documents de référence

67	Vue générale, face Ouest	68.56.498.V
68	Vue générale, face Ouest	68.56.499.V
69	Vue générale, face Est	68.56.500.V

TABLE DES ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUESIntérieur

- Jubé face W, vue générale	70.56.313 VA
- Jubé face W, vue générale	73.56.111 VE
- Jubé face W, vue générale	70.56.314 ZA
- Jubé face E, vue générale	70.56.315 VA
- Jubé face E, vue générale	73.56.10 VE
- Jubé face E, vue générale	70.56.316 ZA
- Arbre de Jessé, mur E du chœur, vue générale	71.56.1030 VA
- Arbre de Jessé, mur E du chœur, détail	71.56.1031 VA
- Arbre de Jessé, mur E du chœur, détail	71.56.21 ZA

Clichés couleur disponibles à la photothèque .

07.56.182	0000 000	39.04.01.00	0001
07.56.182	0000 000	33.04.01.00	0002

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

SABLIÈRES ET ENTRAITS SCULPTÉS

<u>SITUATION DANS L'EDIFICE</u>	:	Choeur, nef, croisillons.	:
<u>PROVENANCE</u>	:		:
<u>MATERIAUX</u>	:	Bois.	:
<u>DIMENSIONS</u>	:		:
<u>EPOQUE</u>	:	XVI°	:
<u>PROTECTION M.H.</u>	:		:

THEME ICONOGRAPHIQUE : Masques humains , animaux fantastiques.

TECHNIQUE : Haut et bas-relief.

DESCRIPTION : 1) Choeur.

Un entrait de section octogonale, engoûlé orné au centre, sur les faces Ouest d'un masque masculin et sur les faces Est, d'un cercle en relief. Engoûlants à tête d'animaux fantastiques.

Sablères.

Mur Nord : deux tronçons de part et d'autre de l'entrait :

A l'Ouest : sablière moulurée de deux cavets portant, aux extrémités, des motifs végétaux stylisés et au milieu un écu muet polygonal.

A l'Est : sablière simplement creusée en cavet, aux extrémités identiques à la sablière Ouest. Au milieu un masque baillonné, à coiffure en bol et aux yeux globuleux.

07.56.182	0000 000	39.04.01.00	0001
07.56.182	0000 000	33. 0401.00	0002

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

SABLIÈRES ET ENTRAITS SCULPTES

Mur Sud : deux tronçons symétriques à ceux du mur Nord et à décor semblable. Au milieu du tronçon Ouest, tête d'animal à grandes oreilles pointues, dévorant un personnage que l'on voit de la taille aux pieds, culotté d'un bragou braz. Entre les jambes tendues et écartées : génitoires.

2) Bras Nord du transept.

Entrait simple.

Mur Est : de part et d'autre de l'entrait, une sablière ; sablière Sud à moulures identiques à la sablière Ouest du mur Nord du choeur ; sablière Nord à décor identique à la sablière Est du mur Nord du choeur.

Au milieu de la sablière Sud, masque à petites oreilles haut placées ; yeux globuleux, nez droit, bouche ouverte circulaire, creusés. Boules de part et d'autre du bas du visage.

Entrait.

Au milieu de la sablière Nord, écu



Mur Ouest : tronçon Nord à deux écus de même forme ; le plus près de l'entrait est inversé ; tronçon Sud : même écu que précédemment ; moulures et extrémités : identiques aux sablières Ouest du choeur.

3) Croisillon Sud.

Entrait engoulé, de section polygonale.

Sablières : même disposition et même décor que les sablières du choeur.

07.56.182	0000 000	39.04.01.00	0001
07.56.182	0000 000	33.04.01.00	0002

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

SABLIÈRES ET ENTRAITS SCULPTES

(au milieu des sablières Sud, une croix en creux).

4) Nef.

Quatre entrails engoulés, de section polygonale; les huit engoulants représentent des têtes d'animaux fantastiques.

Au milieu de l'entrait Ouest, partie parallélipipédique de section carrée.

Au milieu de l'entrait Est, deux engoulants à têtes opposées accolées par la nuque, par l'intermédiaire d'une bague.

Sablières au Nord et au Sud.

A l'Est : deux sablières simples décorées d'un motif géométrique. Moulure en cavet (Cf. sablières Est du choeur).

A l'Ouest : côté Sud : pan coupé simple ; au centre, figure humaine entre deux jambes pliées écartées ; entre les deux jambes et sous la tête, phallus.

Côté Nord : pan coupé simple ; buste d'ange, ailes déployées.

Les autres sont identiques (motif géométrique, et moulures), à l'exception de la sablière à l'Ouest de celle de l'extrémité Nord, qui présente au centre, une tête d'animal aux oreilles pointues et à la bouche ouverte.

A chaque angle de la croisée du transept, un blochet à tête humaine monstrueuse, difforme .

Clef pendante de la voûte ornée à la partie inférieure d'un masque.

07. 56 182	0000 000	38.09.00.00	0004
07.56.182	00000 000	33.04.01.00	0002

PRIZIAC

FONTAINE SAINT-NICOLAS

DESCRIPTION EXTERIEURE

SITUATION

A 400 m. à l'Est de la chapelle.
Dans une prairie, au Sud-Est d'un petit bois.
Fontaine orientée au Sud- Sud-Est.

ETAT ACTUEL.

Fontaine très simple, en partie amputée : certains fragments sont éparpillés à l'entour. Il est difficile de la reconstituer en totalité.
Deux piédroits monolithes à large ébrasement plat, soutiennent deux claveaux et une clé de voûte qui dessinent grossièrement un arc plein cintre.
Sous cet arc, niche en plein cintre appareillée de deux blocs.
La niche est vide.
Soubassements latéraux simples.

MATERIAUX.

Granit, gros appareillage.

EDIFICES COMPARABLES.

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT NICOLAS

FONTAINE

Table des Illustrations
Documents photographiques

- | | | |
|---|--------------------------------------|--------------|
| 1 | Vue générale prise du Sud-Est | 66.56.1349.Z |
| 2 | Vue générale prise du Sud- Sud-Ouest | 66.56.1350.Z |

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT NICOLAS

LUTRIN

DECOR MOBILIER

: SITUATION DANS L'EDIFICE : galerie du jubé, disparu. :

: PROVENANCE :

: MATERIAUX : bois :

: DIMENSIONS :

: EPOQUE : XVIe s. :

: PROTECTION M. H. :

DESCRIPTION : Aigle-lutrin : pupitre constitué par un aigle aux ailes déployées.

HISTOIRE DE L'OEUVRE : Conçu au XVIe siècle par l'atelier qui a construit le jubé.

DM 81bis

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT NICOLAS

PORTE-CIERGES

OBJETS DU CULTE

: SITUATION DANS L'EDIFICE : fixé à la base de la niche de Saint Nicolas :
: :
: PROVENANCE : :
: :
: MATERIAU : fer forgé. :
: :
: DIMENSIONS : :
: :
: EPOQUE : :
: :
: PROTECTION M. H. : néant :

DESCRIPTION : Porte-cierges constitué de trois tiges coudées, séparées par des motifs rayonnants, rivetées sur une barre. Au-dessous s'étend une frise composée d'éléments courbés en forme de tiges florales fleuronées.

HISTOIRE DE L'OEUVRE : Oeuvre d'un artisan local.

D. M. 88

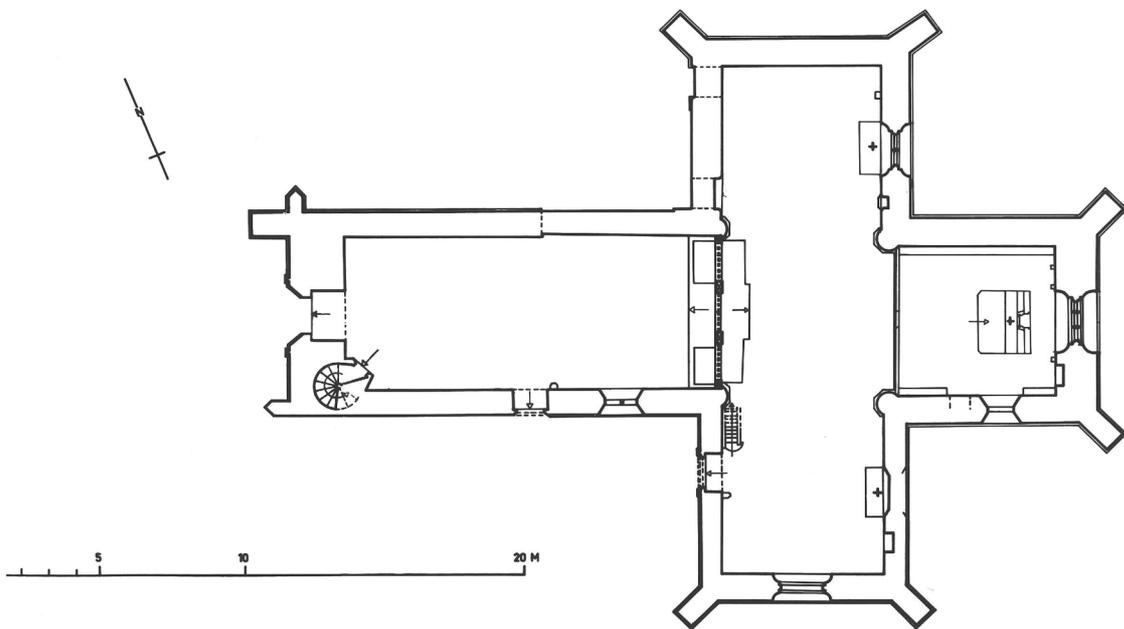
77.56.194 V

PRIZIAC Morbihan
chapelle Saint Nicolas

2

H. Benoist

1965



PRIZIAC 56

CHAPELLE SAINT NICOLAS

Vue aérienne prise de l'Ouest

Cliché G.A.L.A.T

72.56.61.VR



PRIZIAC 56

CHAPELLE SAINT NICOLAS

Vue aérienne prise du Sud-Ouest

Cliché G.A.L.A.T

72.56.60.VR



PRIZIAC 56

CHAPELLE SAINT NICOLAS

Vue aérienne prise du Sud-Est

Cliché G.A.L.A.T

72.56.62.VR



07.56.182 0000.000 33.04.01.00 0002

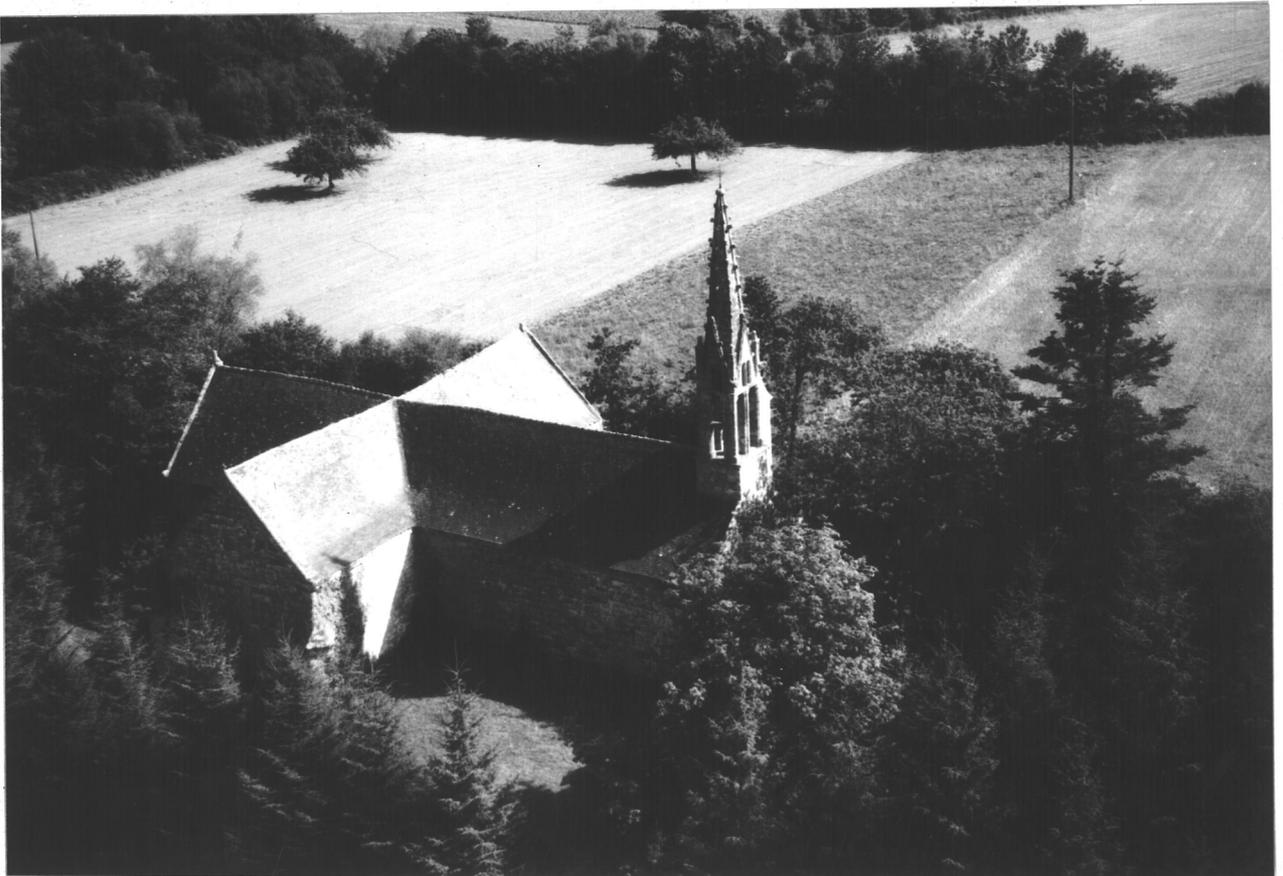
PRIZIAC

Chapelle Saint-Nicolas

Vue aérienne Nord-Ouest

Cliché 3° G.A.L.A.T.

67.56.1498. VR.



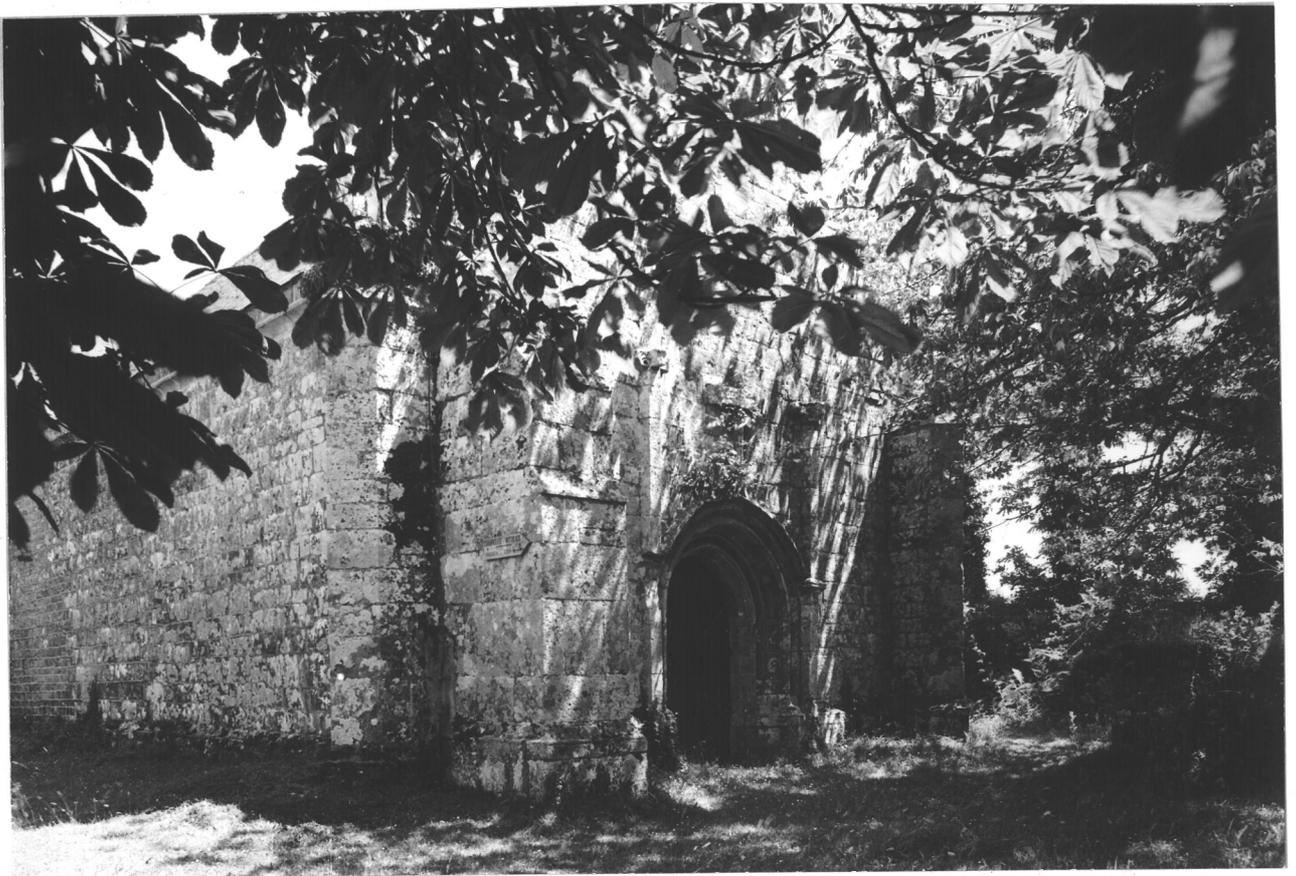
PRIZIAC

Chapelle St-Nicolas

Façade occidentale le portail

Cliché DAGORN

66.56.405.V



PRIZIAC 56

CHAPELLE SAINT NICOLAS

Portail Ouest : vue générale

Cliché DAGORN

70.56.I5I V



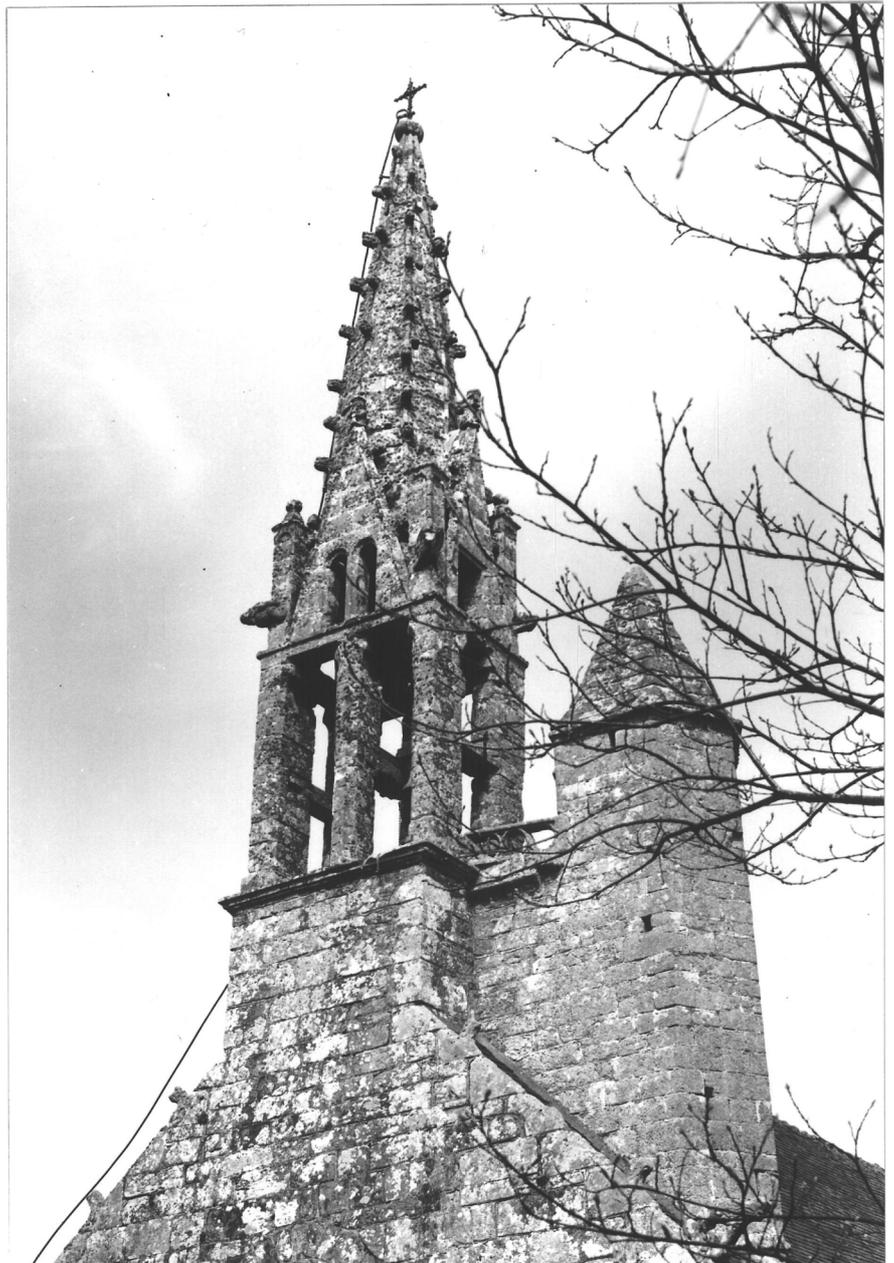
PRIZIAC 56

CHAPELLE SAINT NICOLAS

Clocher

Cliché DAGORN

7I.56.245 v



PRIZIAC

Chapelle St-Nicolas

Façade Sud, vue générale et face
Ouest du croisillon. *18744*

Cliché DAGORN
66.56.406.V



PRIZIAC

Chapelle St-Nicolas

Partie occidentale de la façade
Sud, prise du Sud-Est.

Cliché DAGORN
66.56.279.V



PRIZIAC

Chapelle St-Nicolas

bras
Croisillon Sud, face Est

Cliché DAGORN

66.56.280.V



PRIZIAC

Chapelle St-Nicolas

Chevet, pris du Sud-Est

Cliché DAGORN
66.56.281.V



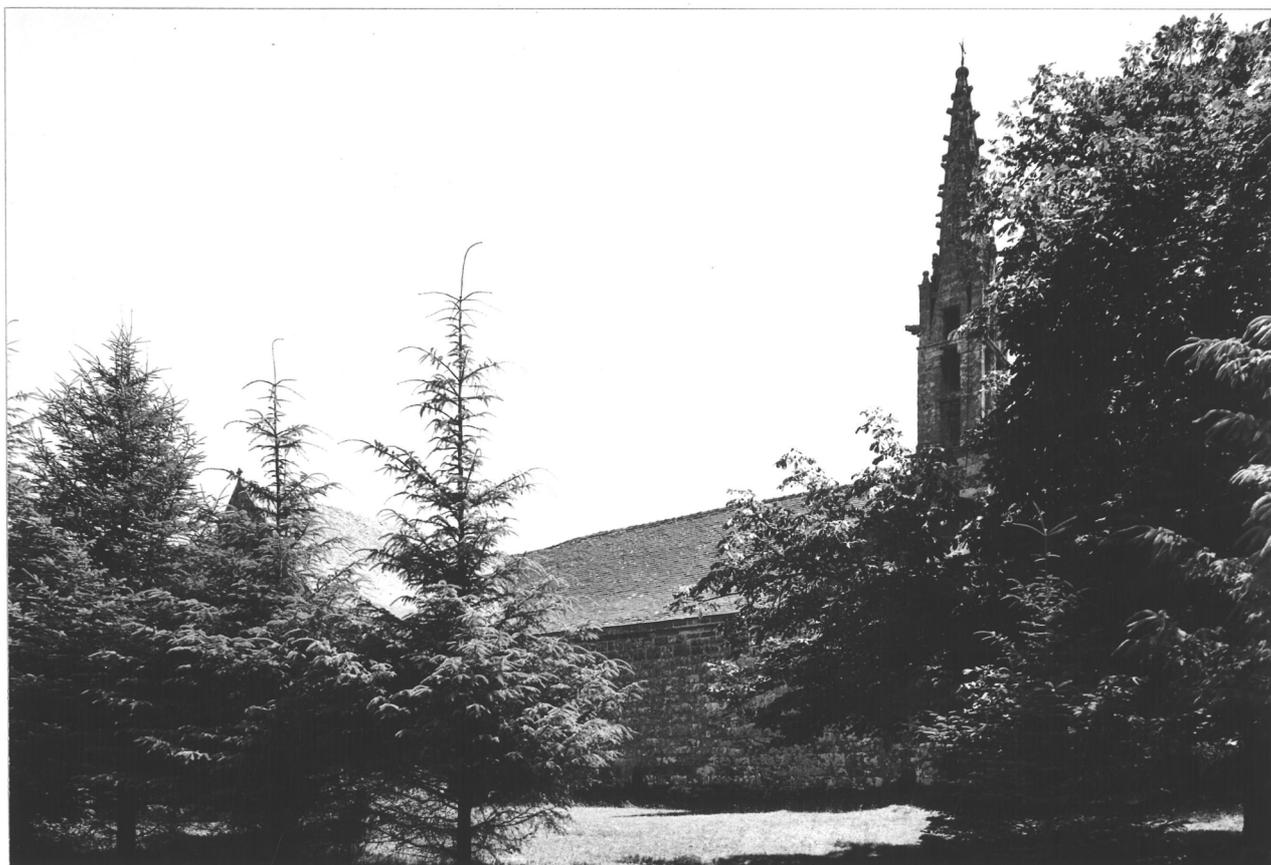
PRIZIAC

Chapelle St-Nicolas

Façade Nord, vue générale

Cliché DAGORN

66.56.404.V

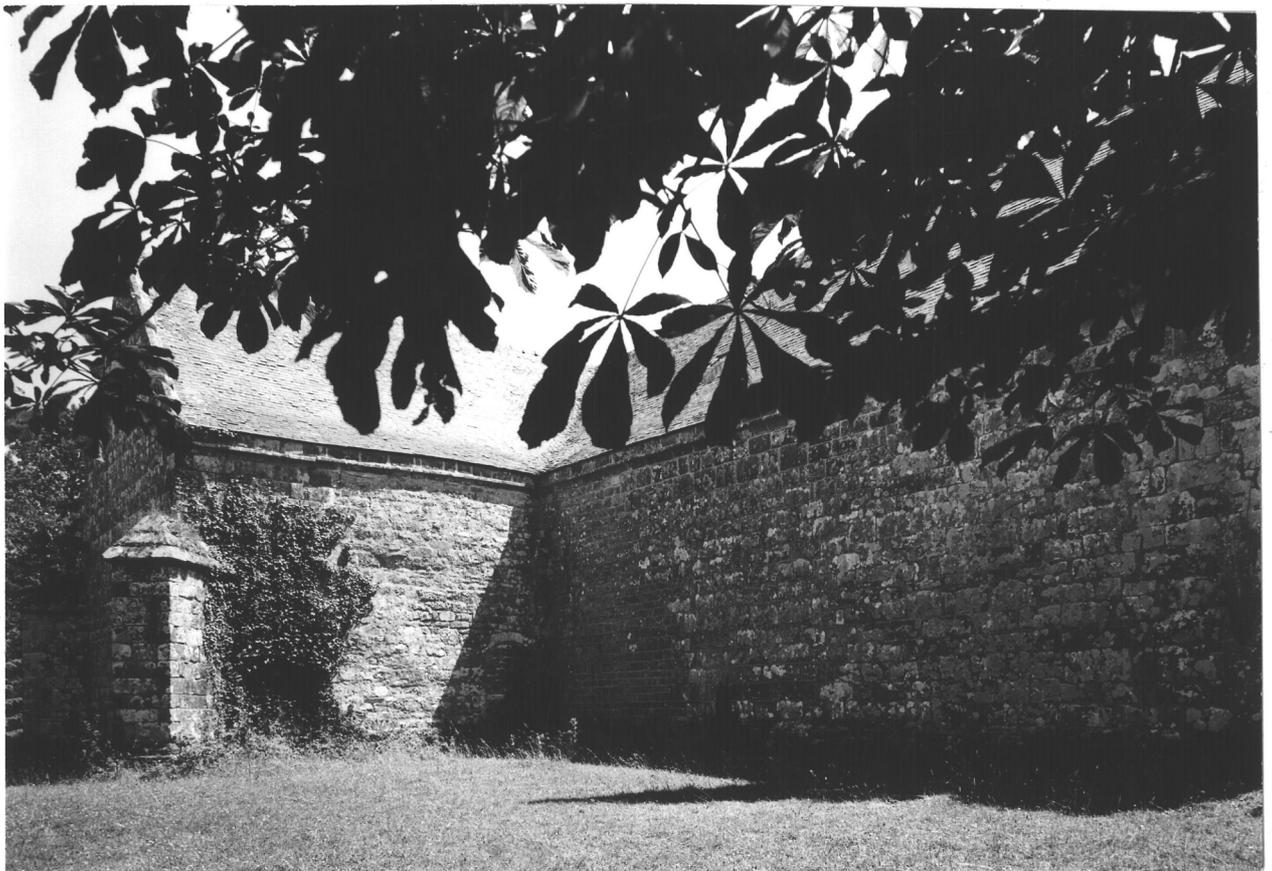


PRIZIAC

Chapelle Saint-Nicolas

Façade Nord et face Ouest du
croisillon.

Cliché DAGORN
66.56.407.V



PRIZIAC

Chapelle St-Nicolas

Vue générale de la nef, d'Ouest
en Est.

Cliché DAGORN
66.56.408.V

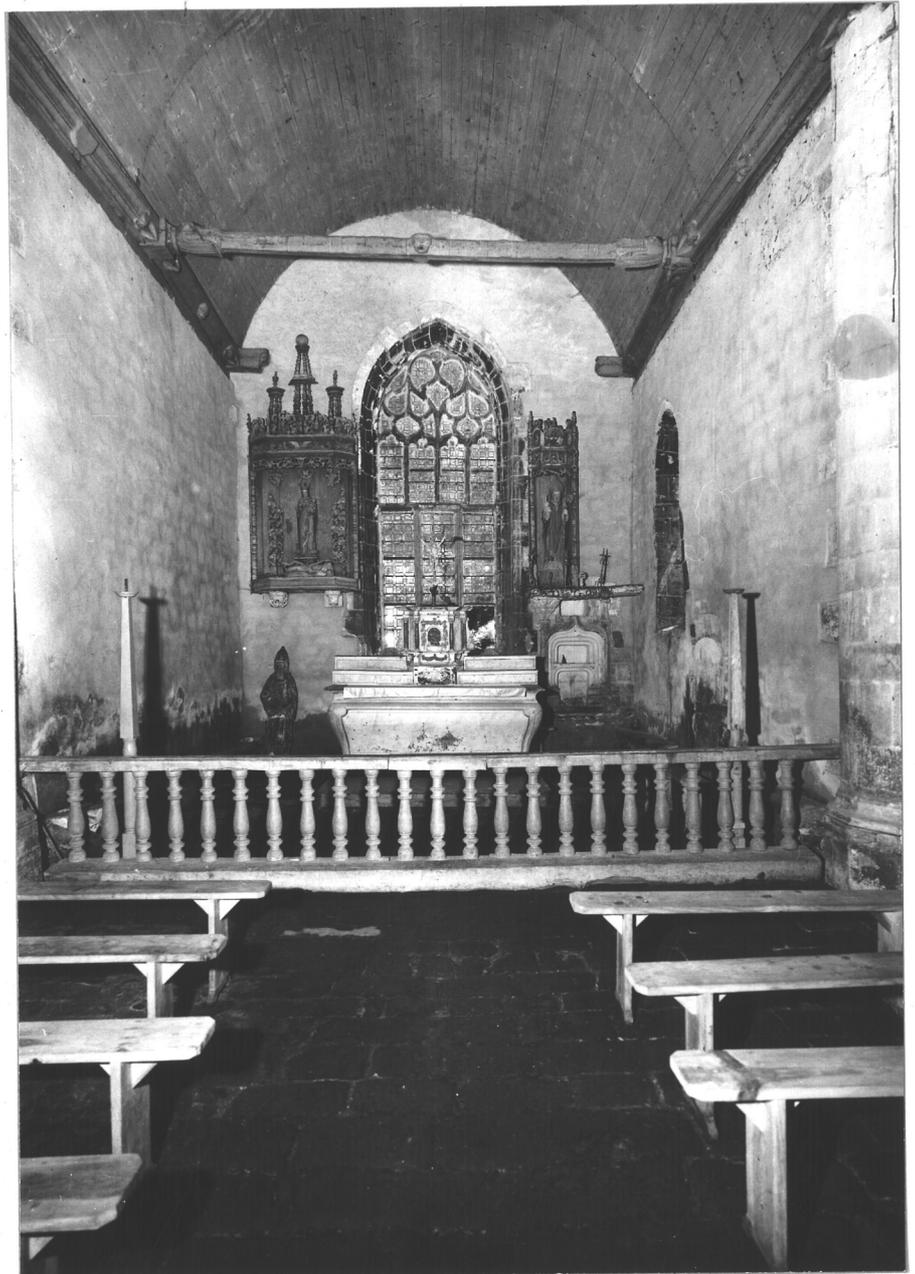


PRIZIAC

Chapelle St-Nicolas

Choeur, vue générale

Cliché DAGORN
66.56.411.V



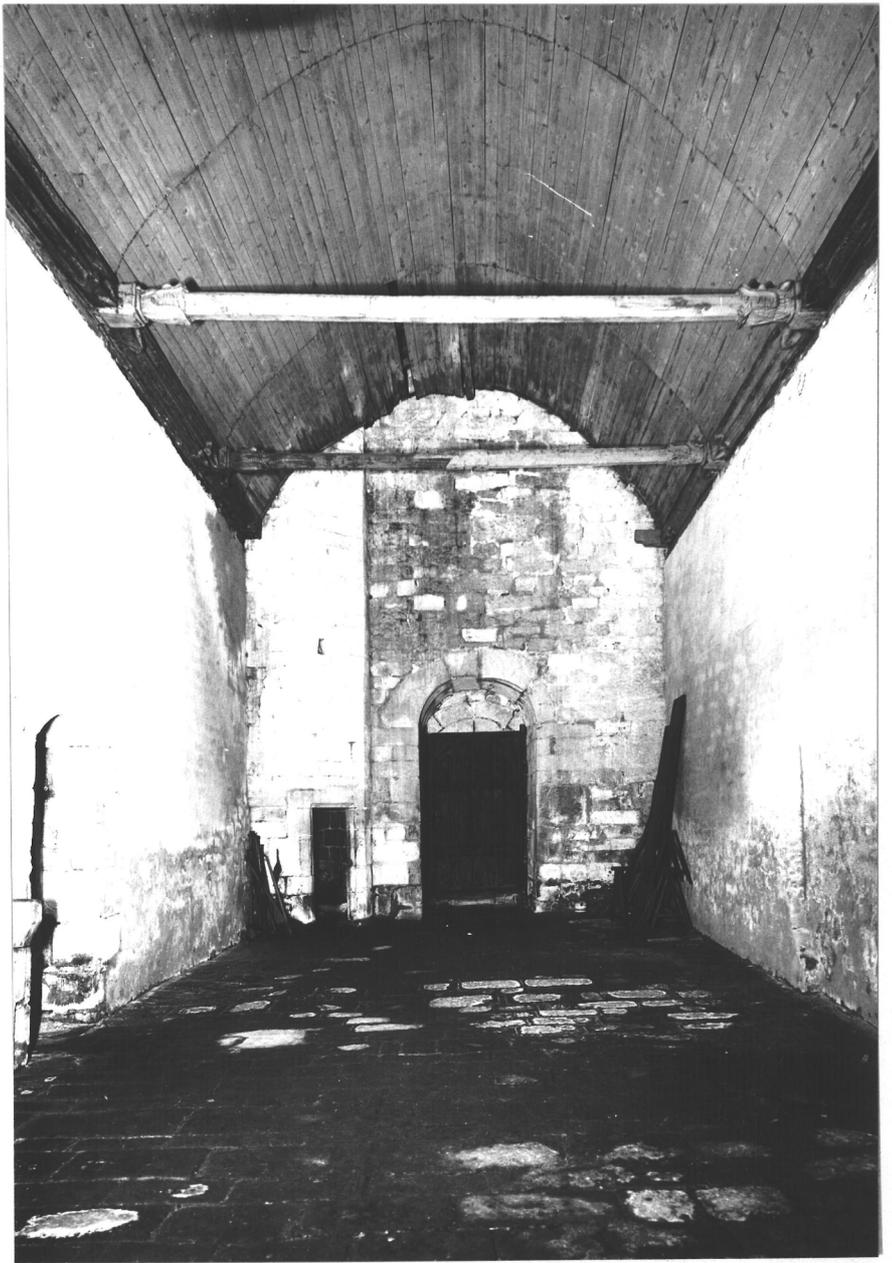
PRIZIAC 56

CHAPELLE SAINT NICOLAS

Vue générale de la nef
vers l'Ouest

Cliché DAGORN

70.56.46 v



PRIZIAC 56

CHAPELLE SAINT NICOLAS

Crédence du choeur

Cliché DAGORN

70.56.I39 X



PRIZIAC

Chapelle St-Nicolas

Croisillon Sud, vue générale.

Cliché DAGORN

66.56.409.V



PRIZIAC 56

CHAPELLE SAINT NICOLAS

Bras Sud du transept, mur Est
console située à gauche

Cliché DAGORN

70.56.I4I X



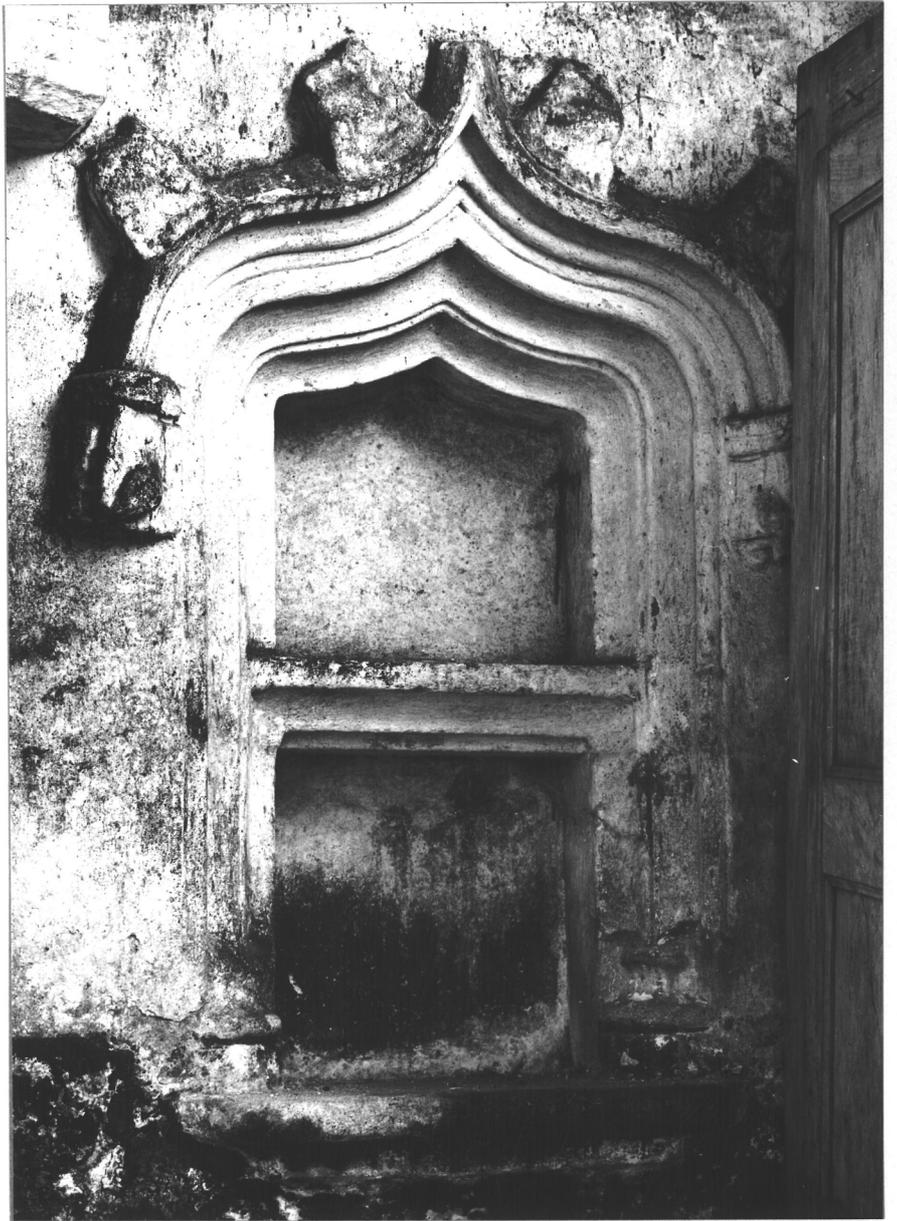
PRIZIAC 56

CHAPELLE SAINT NICOLAS

Crédence du bras Sud
du transept

Cliché DAGORN

70.56.I40 X

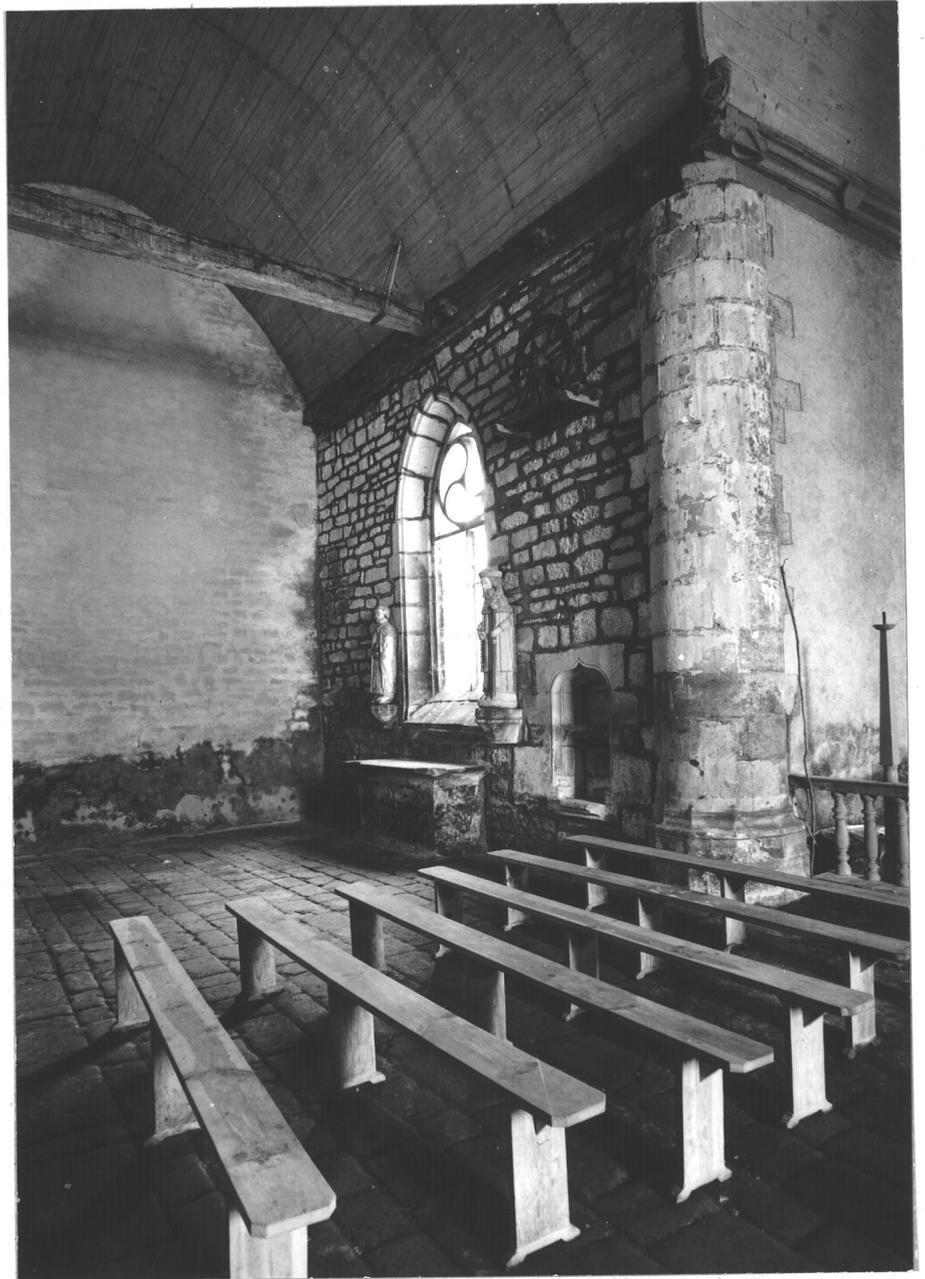


PRIZIAC

Chapelle St-Nicolas

Croisillon Nord, vue générale

Cliché DAGORN
66.56.410.V



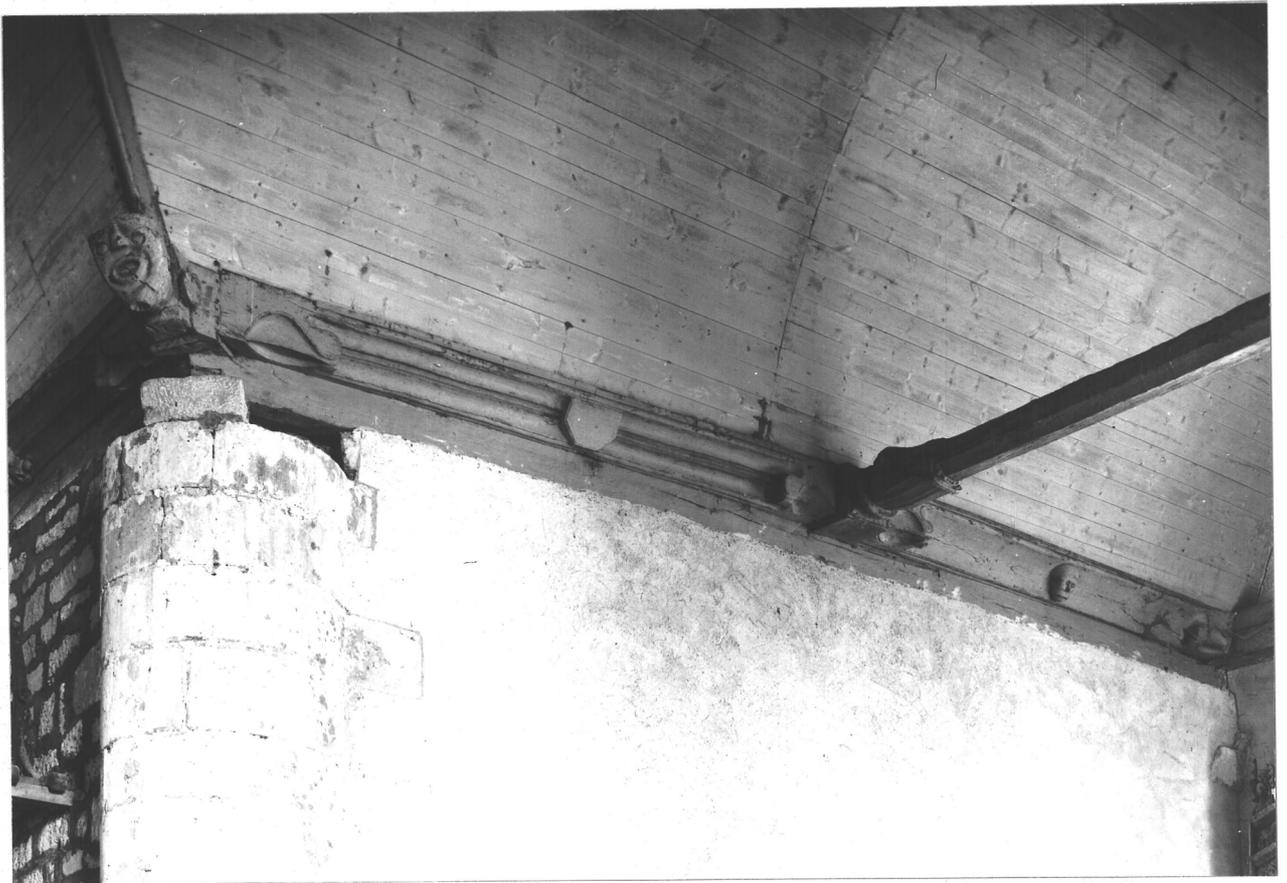
07.56.182 0000.000 39.04.03.00 0002
07.56.182 0000.000 33.04.01.00 0002

PRIZIAC

Chapelle St-Nicolas

SABLIERES - BLOCHETS - EN BOULANTS
Angle du choeur et du croisillon
Nord -

Cliché DAGORN
66.56.418.V



07.56.182 0000.000 39.04.03.00 0002
07.56.182 0000.000 33.04.01.00 0002

PRIZIAC

Chapelle St-Nicolas

SABLIÈRES - BLOCHETS - ENGOULANTS
Angle du chœur et du croisillon
Sud -

Cliché DAGORN

66.56.419.V



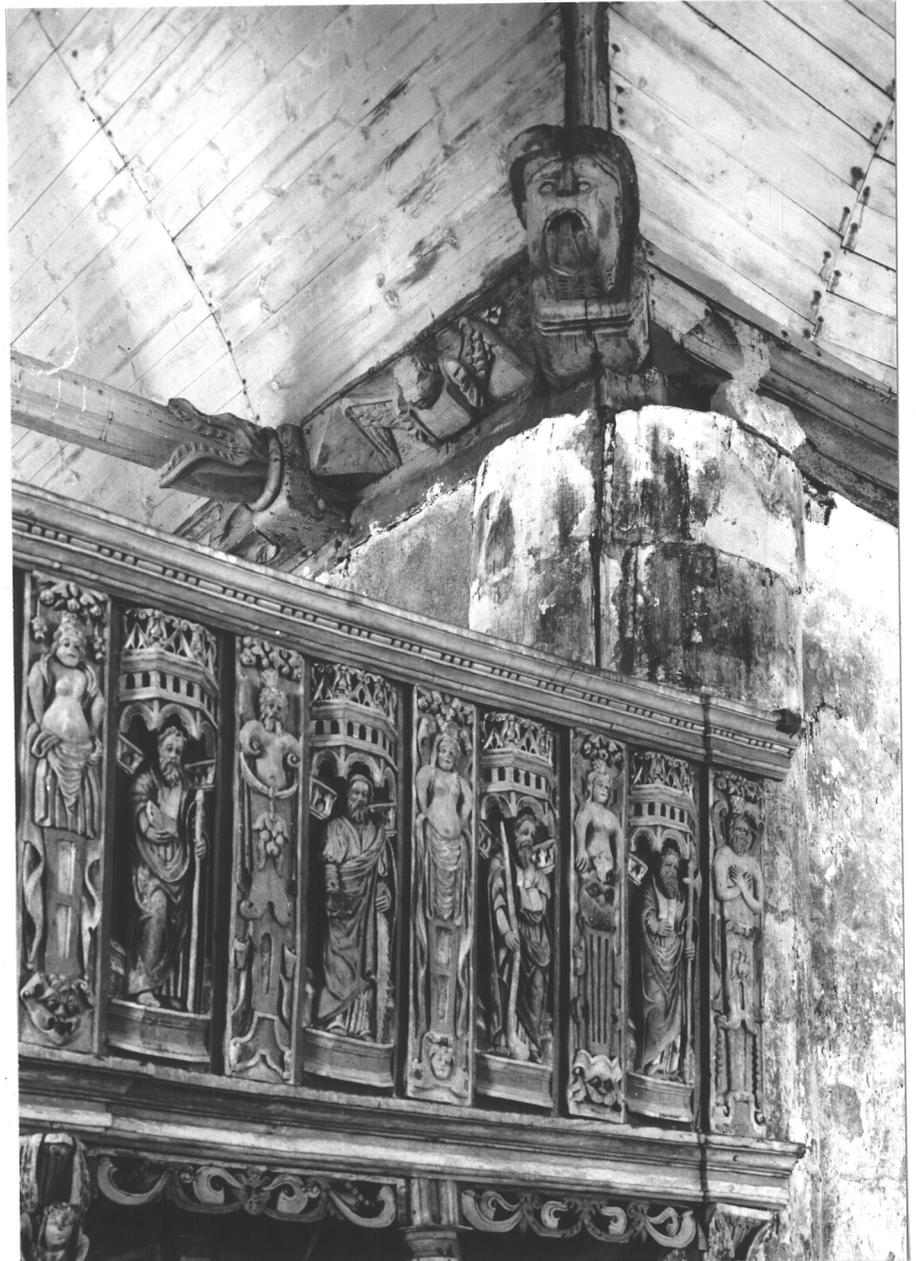
07.56.182 0000.000 39.04.03.00 0002
07.56.182 0000.000 33.04.01.00 0002

PRIZIAC

Chapelle St-Nicolas

SABLIÈRES - BLOCHETS - ENGOULANTS
Angle de la nef et du croisillon
Nord -

Cliché DAGORN
66.56.420.V



07.56.182 0000.000 39.04.01.00 0001
07.56.182 0000.000 33.04.01.00 0002

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

Blochet et sablière à l'angle
de la nef et du croisillon *Sud* :
vue générale.

Cliché DAGORN

67.56.259. V.



07.56.182 0000.000 38.09.00.00 0004
07.56.182 0000.000 33.04.01.00 0002

PRIZIAC

FONTAINE SAINT-NICOLAS.

Vue générale prise du Sud-Est.

Cliché MENOUE

66.56.1349. Z.



07.56.182 0000.000 38.09.00.00 0004
07.56.182 0000.000 33.04.01.00 0002

PRIZIAC

FONTAINE SAINT-NICOLAS

Vue générale prise du Sud-Sud-Ouest.

Cliché MENUOU

66.56.1350. Z.



07.56.182 0000.000 42.02.01.00 0001
07.56.182 0000.000 33.04.01.00 0002

PRIZIAC

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

Aigle - (partie supérieure d'un
lutrin ?) aujourd'hui disparu.

Cliché LE THOMAS

010.V.310



PRIZIAC 56

CHAPELLE SAINT NICOLAS

Porte cierges au pied de
la statue de Saint Nicolas

Cliché DAGORN

7I.56.I008 V



PRIZIAC

CHAPELLE SAINT NICOLAS

Vue Générale de 3 vieilles statues

Archives Départementales

Morbihan - 53 - 99

Cliché ARTUR

68.56.497 V

